



CARTE COMMUNALE COMMUNE DE NEDDE

1.2. Etat Initial de l'Environnement

Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure	29 Mars 2012
CARTE COMMUNALE Approuvée en Conseil Municipal	

Plan local d'urbanisme – Nedde

Etat Initial de l'Environnement et enjeux environnementaux

Sommaire

I.	ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
1.	CARTOGRAPHIE	6
2.	MILIEU PHYSIQUE	9
A.	SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	9
B.	SOL ET SOUS-SOL	10
I.	GEOLOGIE.....	10
	LES PRINCIPALES FORMATIONS GEOLOGIQUES	12
II.	GEOMORPHOLOGIE	12
III.	ACTIVITE EXTRACTIVE.....	14
IV.	POLLUTION PREEXISTANTE DES SOLS ET SOUS-SOLS	14
C.	CLIMATOLOGIE	20
I.	ZONAGE CLIMATIQUE.....	20
II.	LES PRECIPITATIONS (P)	20
III.	LES TEMPERATURES	22
IV.	LE VENT.....	22
D.	HYDROLOGIE	23
I.	HYDROGRAPHIE	23
II.	HYDROLOGIE	25
	LA VIENNE.....	25
	RUISSEAU DE LAUZAT	27
	RUISSEAU DE LA FEUILLADE	27
	RUISSEAU DE LA RIBIERE	28
III.	QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES	28
	LA VIENNE.....	28
	RUISSEAU DE LAUZAT	29
	RUISSEAU DE LA FEUILLADE	30
	RUISSEAU DE LA RIBIERE	31
IV.	LES ZONES HUMIDES	31
V.	HYDROGEOLOGIE	35
	L'AQUIFERE DES FORMATIONS SUPERFICIELLES	35
	L'AQUIFERE DISCONTINU DU SOCLE CRISTALLIN FISSURE.....	35
	COMPORTEMENT HYDRODYNAMIQUE DES NAPPES	36
VI.	CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	36
VII.	ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE	40
VIII.	CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU NON POTABLE.....	40
IX.	PRISES D'EAU.....	40

X.	FORAGE.....	40
XI.	AUTRES ACTIVITES POUVANT AFFECTER LA RESSOURCE EN EAU.....	41
	TOURISME.....	41
	SPORT.....	41
	ETANGS - PECHE.....	41
	RESERVE INCENDIE.....	41
	IRRIGATION.....	41
	PLAN D'EPANDAGE DES EFFLUENTS DE FERME.....	41
	PLAN D'EPANDAGE D'AUTRES EFFLUENTS.....	41
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	42
	REJETS INDUSTRIELS.....	44
	BILAN DU SPANC.....	44
	GESTION DES EAUX DE PLUIE.....	44
	HYDROELECTRICITE.....	44
3.	MILIEU NATUREL.....	45
A.	FAUNE.....	45
	I. GENERALITES.....	45
	II. ESPECES ANIMALES RECENSEES PAR L'INPN (INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL)	45
	45	
B.	HABITATS ET FLORE ASSOCIEE.....	46
	I. PRINCIPAUX MILIEUX PRESENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	46
	II. LES RUISSEAUX ET PLANS D'EAU.....	47
	LA VIENNE.....	47
	LES RUISSEAUX.....	47
	LES PLANS D'EAU.....	47
	III. LES MILIEUX FORESTIERS.....	48
	LES BOIS RIVERAINS.....	48
	LES FORETS ET LES BOIS.....	49
	LES MILIEUX DE BROUSSAILLES.....	49
	IV. LES PRAIRIES ET AUTRES « ZONES EN HERBE ».....	50
	LES PRAIRIES HUMIDES.....	50
	LES PRAIRIES MESOPHILES.....	51
	V. CONCLUSION.....	52
	VI. ESPECES VEGETALES RECENSEES PAR L'INPN (INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL)	52
	52	
C.	TRAMES VERTES ET BLEUES.....	55
	I. CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	56
	II. TRAMES VERTES ET BLEUES.....	58
D.	SITES PROTEGES.....	60
	I. ARRETE DE BIOTOPE.....	60
	II. NATURA 2000 DIRECTIVE « HABITATS ».....	60
	QUALITE ET IMPORTANCE (SOURCE : FICHE NATURA 2000 INPN).....	60
	TYPES D'HABITATS PRESENTS SUR LE SITE (SOURCE : FICHE NATURA 2000 INPN).....	61
	ESPECES PROTEGEES (SOURCE : FICHE NATURA 2000 INPN).....	61
	VULNERABILITE (SOURCE : FICHE NATURA 2000 INPN).....	62

III.	NATURA 2000 DIRECTIVE « OISEAUX »	62
IV.	RESERVE NATURELLE NATIONALE.....	62
V.	RESERVE NATURELLE REGIONALE.....	63
VI.	PARC NATUREL REGIONAL.....	63
VII.	ZNIEFF.....	63
	ZNIEFF 740120156 - RUISSEAU DE LACELLE À FIRMIGIER.....	64
	COMMENTAIRES GENERAUX	64
	CRITERES D'INTERET	64
	ACTIVITES HUMAINES	64
	FACTEURS NEGATIFS POUVANT INFLUENCER LA ZONE	65
	ZNIEFF 740007677 - VALLÉE DE LA VIENNE A BOUCHEFAROL (VALLEE DE LA VIENNE)	
	65
	COMMENTAIRES GENERAUX	65
	CRITERES D'INTERET	65
	ACTIVITES HUMAINES	66
	FACTEURS NEGATIFS POUVANT INFLUENCER LA ZONE	66
	ZNIEFF 740120020 - VALLÉE DE LA VIENNE DE SERVIÈRES À SAINT LÉONARD	66
	COMMENTAIRES GENERAUX	66
	CRITERES D'INTERET	67
	ACTIVITES HUMAINES	67
	FACTEURS NEGATIFS POUVANT INFLUENCER LA ZONE	67
	LIAISON ECOLOGIQUE AVEC D'AUTRES ZNIEFF	67
VIII.	ZICO	68
4.	MILIEU « HUMAIN ».....	71
A.	LA COMMUNE DE NEDDE.....	71
B.	ACTIVITES HUMAINES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	71
I.	AGRICULTURE.....	71
II.	ACTIVITE FORESTIERE	72
III.	INDUSTRIE ET ARTISANAT.....	73
IV.	ENTREPRISE A CARACTERE INDUSTRIEL	74
V.	EQUIPEMENTS COLLECTIFS.....	74
C.	ZONE D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE (AOC), APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE (AOP) ET INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE (IGP).....	74
D.	VOIES DE COMMUNICATION.....	75
E.	ENVIRONNEMENT SONORE	75
I.	NUISANCES ACTUELLES.....	75
II.	VOISINAGE SENSIBLE.....	75
F.	QUALITE DE L'AIR ET NUISANCE OLFACTIVE	75
G.	ÉNERGIE	75
I.	PHOTOVOLTAÏQUE	75
II.	EOLIEN	76
III.	HYDROELECTRIQUE.....	76
IV.	BIOMASSE.....	76
V.	METHANISATION	76
H.	GESTION DES DECHETS DANS LA ZONE D'ETUDE	76

I.	COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	76
II.	COLLECTE SELECTIVE	76
III.	BILAN DES EQUIPEMENTS DISPONIBLES SUR LA COMMUNE	77
I.	RISQUES	77
I.	LE RISQUE SISMIQUE	78
II.	CONCLUSION CONCERNANT LES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS	79
II.	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	80
1.	ANALYSE ATOUTS - FAIBLESSES	80
2.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	84
A.	PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	84
B.	PRESERVATION DE LA ZONE NATURA 2000	84

Cartes

Carte 1 : Localisation (source : géoportail)	6
Carte 2: Localisation géographique (1/ 150 000ème).....	7
Carte 3 : Carte de la commune (1/ 30 000ème)	8
Carte 4: Carte géologique	11
Carte 5 : Localisation des sites potentiellement pollués (1/ 30 000ème)	19
Carte 6 : Carte du réseau hydrographique (1/ 40 000ème).....	24
Carte 7 : Carte de localisation des zones à dominante humide (1/ 40 000ème).....	34
Carte 8 : Carte de localisation des périmètres de captage (1/ 30 000ème)	39
Carte 9 : Carte des continuités écologiques (1/ 30 000ème).....	57
Carte 10 : Trames vertes et bleues (1/ 25 000ème)	59
Carte 11 : Localisation de la zone Natura 2000 (1/ 40 000ème).....	69
Carte 12 : Localisation des ZNIEFF (1/ 40 000ème)	70

Tableaux

Tableau 1 : Liste des sites et sols potentiellement pollués (source : BASIA)	16
TABEAU 2 : SYNTHESE DES DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION LIMOGES-BELLEGARDE (1959-2008)	20
Tableau 3 : Typologie et surface des zones humides.....	32
TABEAU 4 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - MAMMIFERES VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL	61
TABEAU 5 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - POISSONS VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL.....	61
TABEAU 6 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - INVERTEBRES VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL.....	61
TABEAU 7 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FAUNE ET DE FLORE.....	61

Tableau 8 : Liste des IGP affectant la commune de Nedde (source : INAO -Institut National de l'Origine et de la Qualité)	74
--	----

Figures

Figure 1 : Topographie (source géoportail).....	13
FIGURE 2 : LES PRECIPITATIONS – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008	21
FIGURE 3 : EVOLUTION ANNUELLE DES PRECIPITATIONS – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008	21
FIGURE 4 : EVOLUTION ANNUELLE DES TEMPERATURES – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008	22

Photos

Photo 1 : Vue depuis le Puy de Nedde vers le Puy Messeix.....	14
Photo 2 : Vue depuis le Puy de Nedde vers le bourg de Nedde	14
Photo 3 : ancienne décharge au Puy Mounet.....	17
Photo 4 : ancienne décharge au lieudit <i>Le Termes</i>	18
Photo 5 : La Vienne à Nedde	29
Photo 6 : Ruisseau de Lauzat au nord du bourg	30
Photo 7 : Ruisseau de la Ribière.....	31
Photo 8 : Prairie humide à Jonc au nord-est de la station de traitement de Lauzat	33
Photo 9 : Périmètre rapproché du captage de Lafarge.....	37
Photo 10 : Filtre planté de roseau premier étage- bourg	42
Photo 11 : Filtre planté de roseau second étage- bourg	43
Photo 12 : Filtre planté de roseau premier étage- Lauzat	44
Photo 13 : Filtre planté de roseau second étage- Lauzat	44
Photo 14 : Boisement humide au sud de Neuvialle	48
Photo 15 : Boisement de pente à l'ouest de Neuvialle.....	49
Photo 16 : Secteur de Lachaud - prairie humide.....	51
Photo 17 : Secteur agricole à l'Est du Lery	52
Photo 18 : Vallée de la Vienne à l'est du bourg	67
Photo 19 : Parcelle agricole ouvert au nord de Lavaud	72

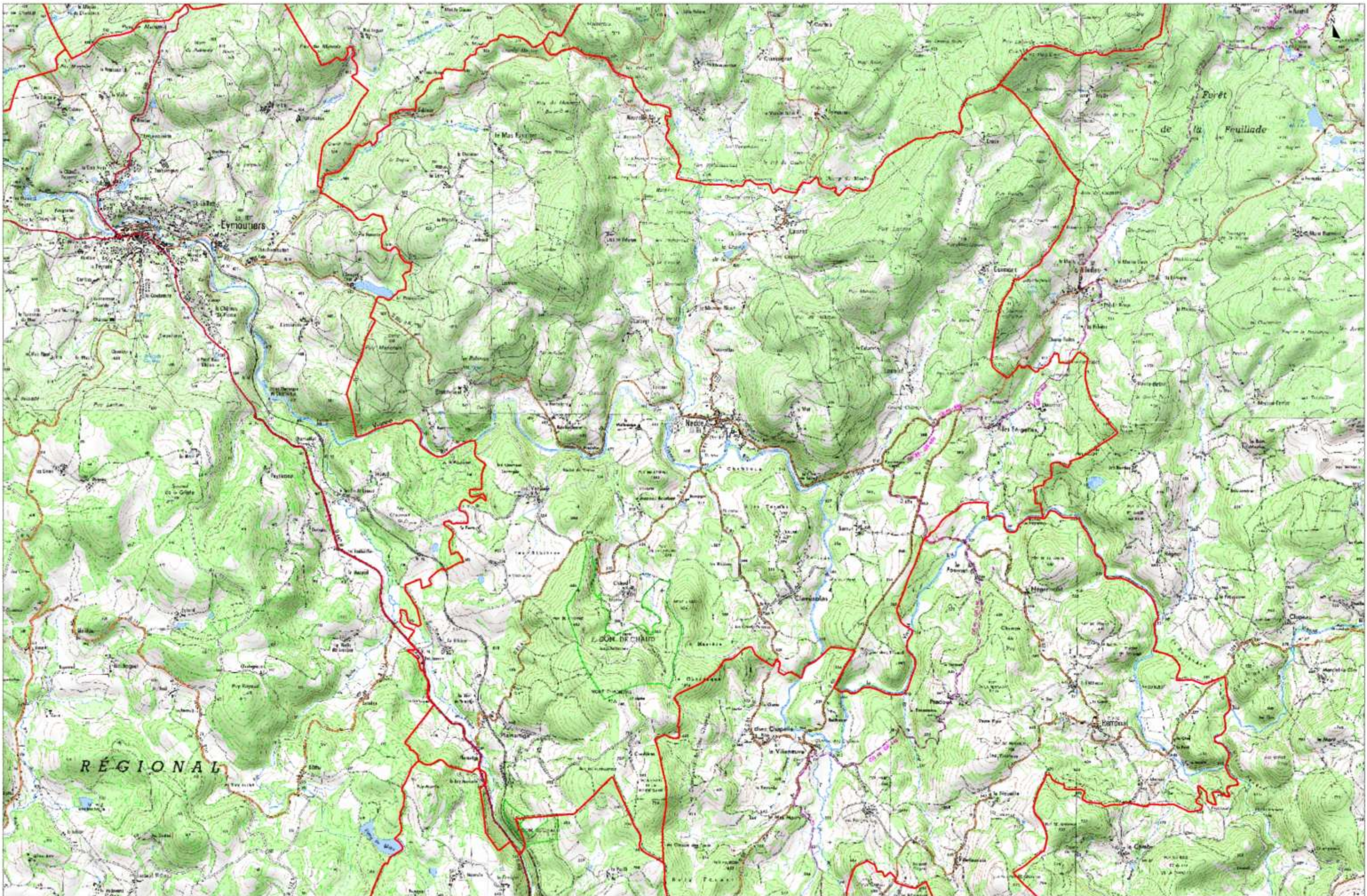
I. Analyse de l'état initial de l'environnement

1. Cartographie



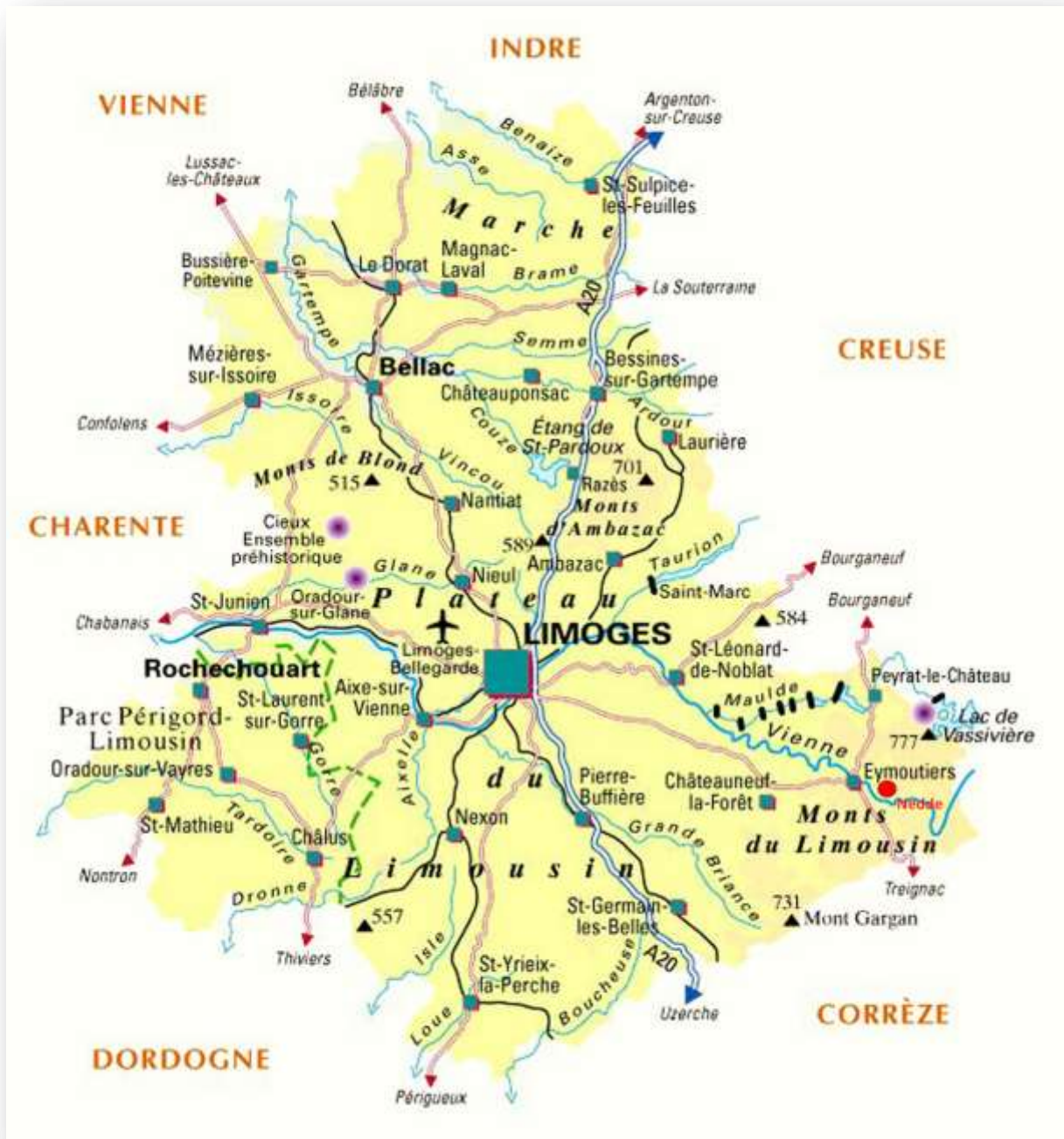
CARTE 1 : LOCALISATION (SOURCE : GEOPORTAIL)





2. Milieu physique

a. Situation géographique et administrative



La commune de Nedde est localisée dans la partie sud-est du département de la Haute Vienne (87). Elle s'étend sur une surface de 52,73 km².

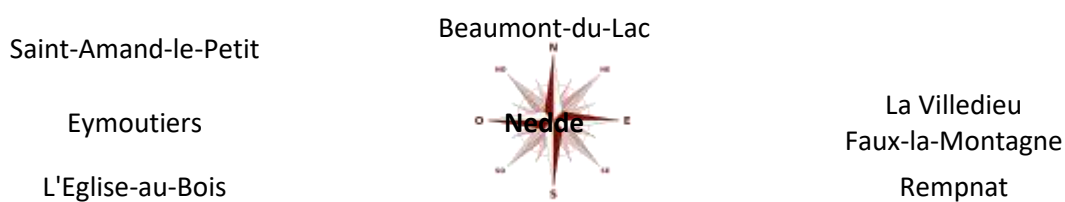
Elle est située à 46 km au sud-est de Limoges.

Nedde est rattachée au canton d'Eymoutiers et à l'arrondissement de Limoges.

La commune de Nedde fait partie de la Communauté de communes des portes de Vassivière, qui regroupe environ 5 800 habitants. Les 12 communes membres sont :

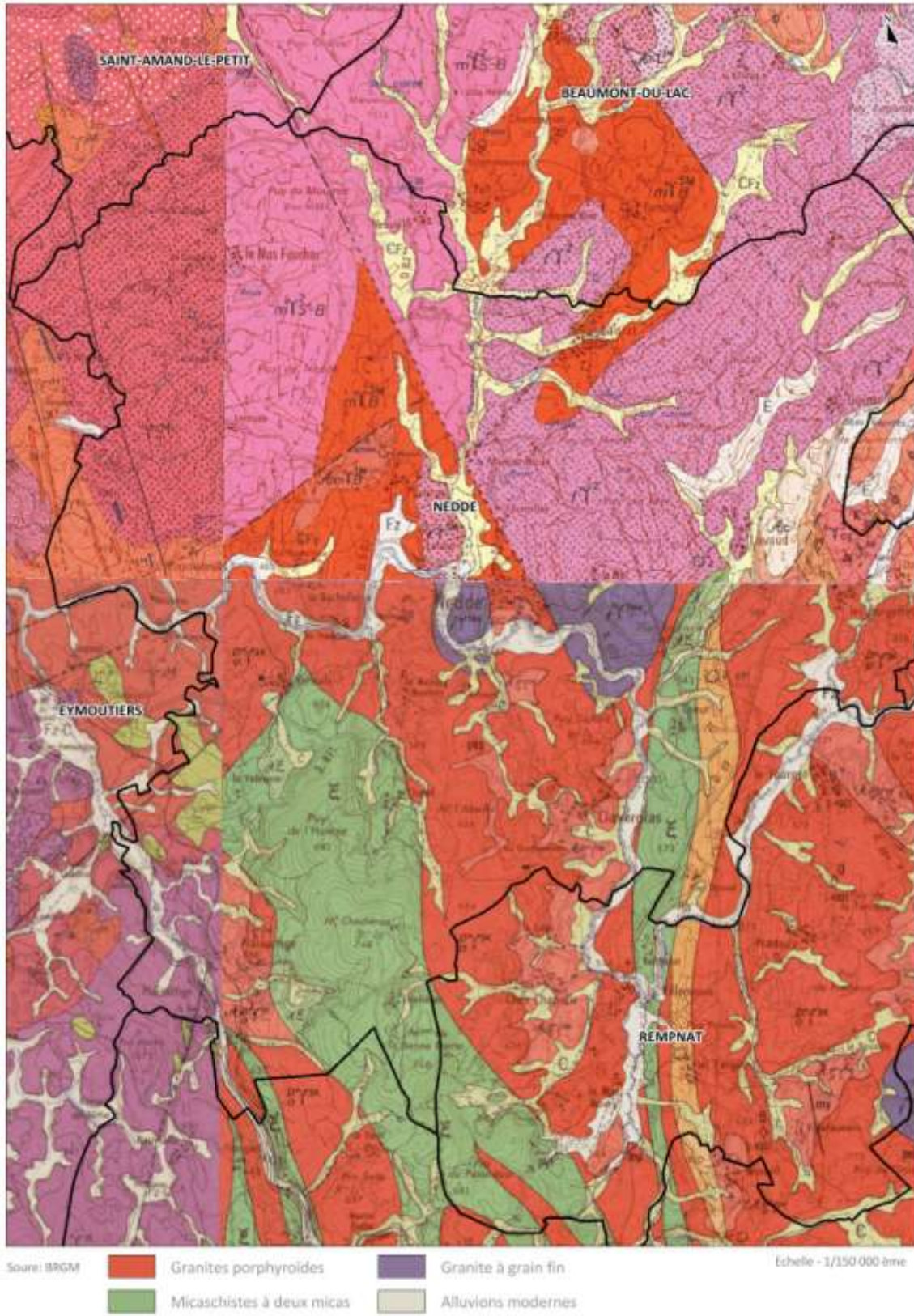
- ⇒ Augne
- ⇒ Beaumont-du-Lac
- ⇒ Bujaleuf
- ⇒ Cheissoux
- ⇒ Doms
- ⇒ Eymoutiers
- ⇒ Nedde
- ⇒ Peyrat-le-Château
- ⇒ Rempnat
- ⇒ Sainte-Anne-Saint-Priest
- ⇒ Saint-Amand-le-Petit
- ⇒ Saint-Julien-le-Petit

Le territoire communal est bordé par les communes suivantes :



b. Sol et sous-sol

i. Géologie



CARTE 4: CARTE GEOLOGIQUE

Les principales formations géologiques

(Source : notice et carte géologique de Bugeat - BRGM)

Formations métamorphiques

ξ : Michaschistes à deux micas (et sillimanite).

Outre le quartz, les micaschistes encaissants contiennent généralement de la sillimanite dont les fines aiguilles, enchevêtrées avec séricite et biotite, marquent très nettement l'orientation générale de la roche.

Roches granitiques

$\rho\gamma^{3K}$: Granité (porphyroïde) orienté, riche en microcline, myrmékites, pegmatites et aplites.

L'orientation de ce faciès porphyroïde est donnée par des enclaves allongées composées de gneiss fins, roches que l'on retrouve en bordure des enclaves micaschisteuses. Ces gneiss fins sont riches en plagioclase se situant à la limite albite-oligoclase mais dépourvus de feldspath potassique. Ils peuvent contenir de la sillimanite résiduelle, en fines aiguilles peu nombreuses.

$f\gamma^{1Na}$: Granité à grain fin à albite, quartz automorphe et muscovite en grandes lames

La structure de cette roche granitique est finement grenue, parfois légèrement orientée. Les enclaves, les pegmatites et les aplites sont généralement absentes de ce granité dont la mise en place serait postérieure à ces dernières formations. Le quartz est très abondant et présente une nette tendance à l'automorphie.

Formations sédimentaires et superficielles

C : Colluvions

Les bas de versants et les fonds de vallons sont tapissés de colluvions (limons, sables, fragments de roches).

F₂ : Alluvions

Ce sont les alluvions récentes (Pléistocène supérieur à Holocène) des fonds de vallées

ii. Géomorphologie

La géomorphologie du territoire communal est principalement issue de l'effet érosif des trois principaux cours d'eau circulant sur le territoire : la Vienne et les ruisseaux de Lauzat, de Lavaud et du Chaud. Ces cours d'eau occupent des vallées profondes et larges. Ils définissent trois ensembles de hauteurs sur le territoire communal :

- ⇒ La partie au nord-ouest de la commune est dominée par le Puy du Moumet, le Puy de Nedde et le puy Manchon qui s'élèvent à plus de 300 mètres au-dessus de la vallée de la Vienne.
- ⇒ A l'est, le Puy du Met, le puy Messeix et le Puy Lauzat sont localisés entre les vallées de Lauzat et de Lavaud.
- ⇒ La partie sud de la commune est dominée par le Mont Chadiéras. Le ruisseau de Chaud y prend sa source.

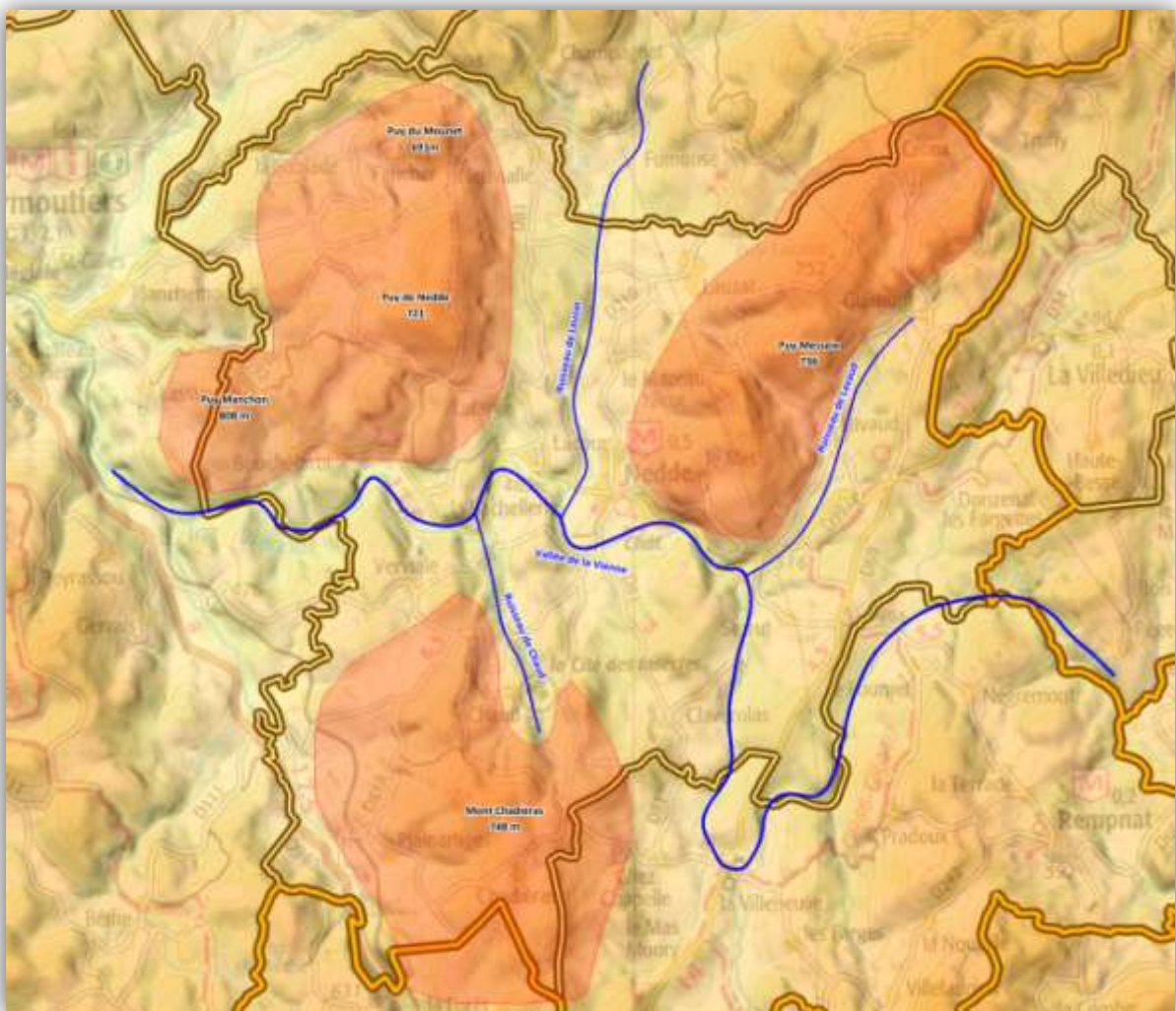


FIGURE 1 : TOPOGRAPHIE (SOURCE GEOPORTAIL)



PHOTO 1 : VUE DEPUIS LE PUY DE NEDDE VERS LE PUY MESSEIX



PHOTO 2 : VUE DEPUIS LE PUY DE NEDDE VERS LE BOURG DE NEDDE

iii. **Activité extractive**

Il n'existe pas d'activité extractive sur le territoire de Nedde.

iv. **Pollution préexistante des sols et sous-sols**

⇒ **Définition : qu'est-ce qu'un site pollué ?**

Un sol pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une caractéristique susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulées au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

De par l'origine industrielle de la pollution, c'est à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qu'il est le plus fréquemment recouru pour anticiper ou traiter les situations correspondantes.

⇒ **Consultation de la base de données BASOL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEEDDM))**

La base de données BASOL répertorie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Au jour de sa consultation (novembre 2014), la base de données BASOL ne répertorie aucun site ou sol pollué sur le territoire de la commune de Nedde.

⇒ **Consultation de la base de données BASIA (Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service) - (BRGM)**

La base de données BASIA répertorie les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service.

3 sites implantés sur la commune de Nedde sont répertoriés dans cette base de données :

TABLEAU 1 : LISTE DES SITES ET SOLS POTENTIELLEMENT POLLUES (SOURCE : BASIA)

	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Activité	Dernière adresse	Etat d'occupation du site
1.	Degabriel	Garage et station-service	Route nationale 692	Activité terminée
2.	Soularue	Station-service		Activité terminée
3.	Barbas	Garage		En activité

La commune a confirmé que pour les sites n°1 et 2, les cuves à carburant avaient été retirées.

Pour le site n°3, l'activité du garage s'est arrêtée en 2010. Les cuves à carburant sont toujours en place.

La commune a de plus signalé la présence de 3 anciennes décharges d'ordures ménagères :

- ⇒ **4.** : sur les pentes du Puy Moumet. Le site a été recouvert de terre végétale, la végétation a entièrement recouvert la zone de stockage. Le site est partiellement clôturé. Il n'y a pas de moyen de surveillance des eaux souterraines mis en place. Le site n'a pas fait l'objet d'une étude de réhabilitation.



PHOTO 3 : ANCIENNE DECHARGE AU PUY MOUNET

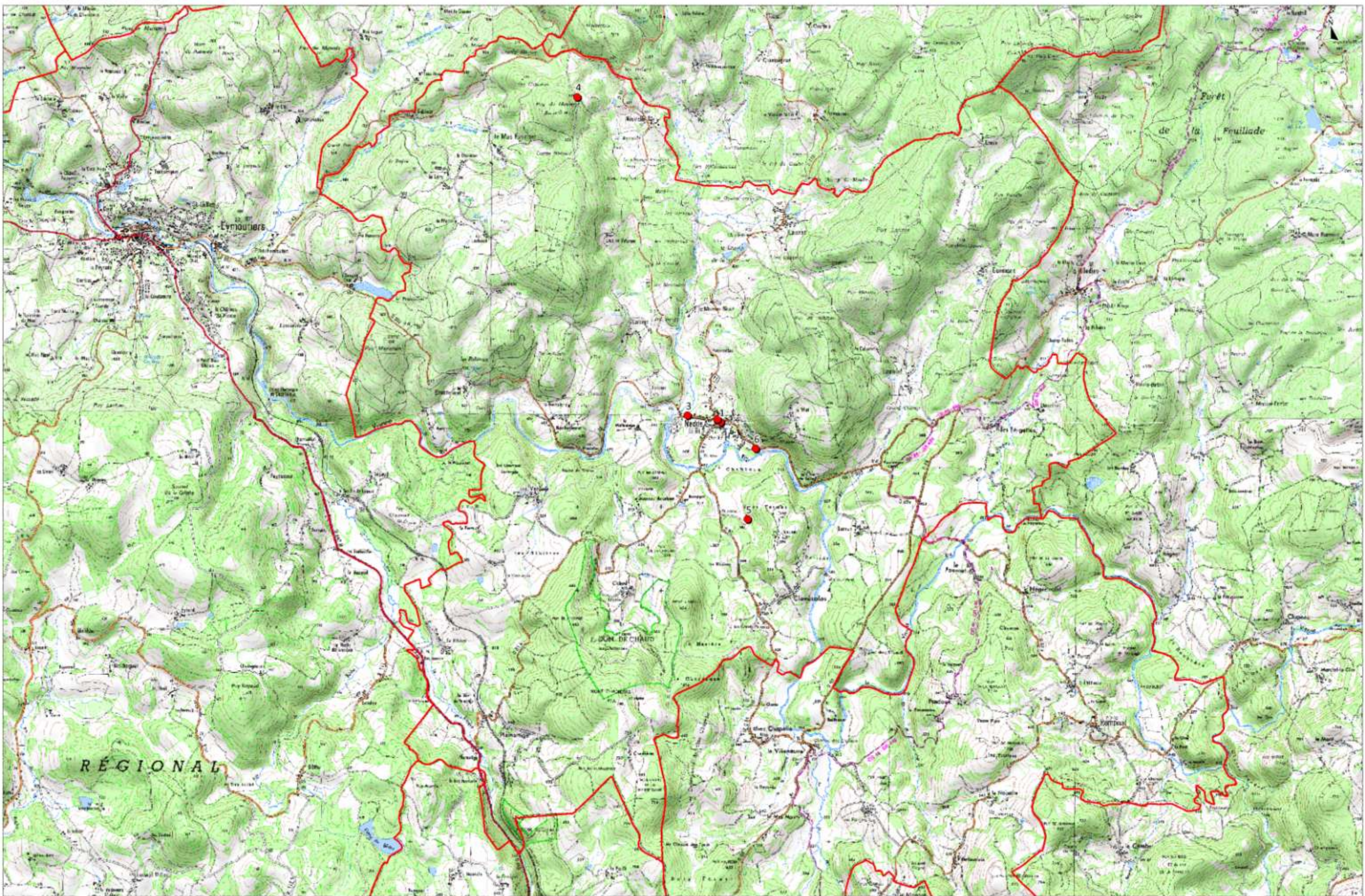
- ⇒ **5.** : au lieudit *Le Termes*. Le dépôt a été partiellement recouvert de terre végétale. Le site sert de zone de stockage des grumes lors de l'exploitation des boisements du secteur. Il n'y a pas de moyen de surveillance des eaux souterraines mis en place. Le site n'a pas fait l'objet d'une étude de réhabilitation.



PHOTO 4 : ANCIENNE DECHARGE AU LIEUDIT *LE TERMES*

- ⇒ **6.** : à l'est du bourg de Nedde, en bordure de la route D992. Le dépôt se situe en contre haut de la Vienne. Il n'y a pas de moyen de surveillance des eaux souterraines mis en place. Le site n'a pas fait l'objet d'une étude de réhabilitation.

Les différents sites potentiellement pollués sont repérés sur la carte ci-dessous.



c. Climatologie

i. Zonage climatique

Situé à 200 kilomètres de l’Océan atlantique, le Limousin constitue le premier obstacle naturel rencontré par les perturbations atmosphériques en provenance de l’ouest. Le climat y est donc à dominante océanique assez humide, avec des températures assez douces.

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES DONNÉES CLIMATIQUES DE LA STATION LIMOGES-BELLEGARDE (1959-2008)

mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin.	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Température minimale moyenne (°C)	1,3	1,9	3,4	5,2	9,0	11,8	14,1	14,1	11,4	8,2	4,1	2,2	7,2
Température moyenne (°C)	4,0	5,1	7,2	9,3	13,3	16,2	18,8	18,8	15,8	12,0	7,2	5,0	11,1
Température maximale moyenne (°C)	6,7	8,3	11,0	13,3	17,5	20,5	23,5	23,5	20,2	15,7	10,2	7,8	14,9
Record de froid (°C) (année du record)	-19,2 (1985)	-21,7 (1956)	-11,3 (1964)	-5,6 (1970)	-3,9 (1957)	1,2 (1969)	3,8 (1954)	2,2 (1966)	-1,2 (1962)	-5,4 (1955)	-10,2 (1956)	-13,6 (1967)	
Record de chaleur (°C) (année du record)	17,0 (1999)	22,0 (1998)	24,7 (2005)	27,8 (2005)	29,8 (2005)	34,7 (2003)	35,7 (1983)	37,2 (2003)	32,6 (1987)	27,3 (1985)	22,9 (1981)	18,3 (1983)	

ii. Les précipitations (P)

La pluviométrie moyenne annuelle est de 1035 mm, pour une moyenne nationale de 800 mm. Les précipitations sont plus marquées durant le mois de mai, et sur la période de septembre à janvier. Les mois de novembre et décembre sont les plus pluvieux (103,7 mm correspondant au maximum mensuel enregistré au cours de l’année).

FIGURE 2 : LES PRECIPITATIONS – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008

Mois	jan.	fév.	mar.	avr.	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.	année
Hauteur de précipitations moyennes (mm)	92,1	85,6	74,3	83,5	92,1	76,8	65,6	73,3	79,5	94,1	98,4	99,5	1014,7

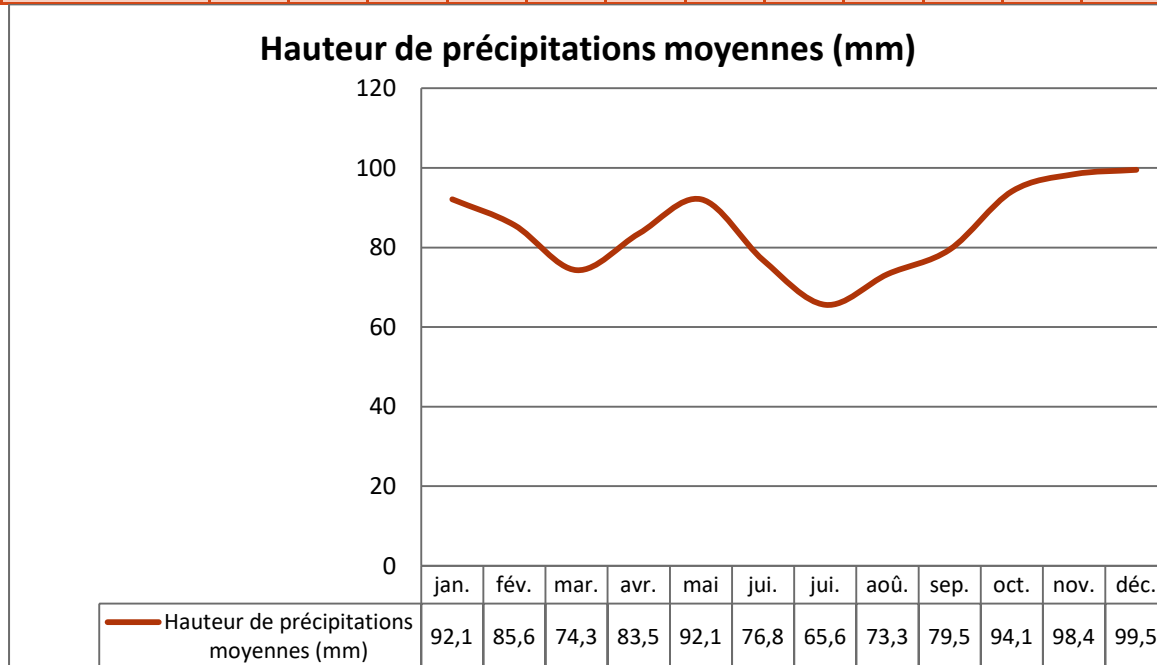


FIGURE 3 : EVOLUTION ANNUELLE DES PRECIPITATIONS – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008

Les précipitations sont relativement bien réparties sur l'année avec une moyenne mensuelle de 84,5 mm.

À Limoges, il est observé en moyenne 23 jours d'orage par an, avec une fréquence élevée sur la période de mai à août (70% du total annuel) (Source : *Atlas Agro-climatique du Limousin*¹, période de 1951-80).

¹ Conseil Régional du Limousin, Météorologie Nationale (1989) : Atlas Agro-climatique du Limousin. Ed. Ministère des Transports et de la Mer, Direction de la Météorologie Nationale, 93 p.

iii. Les températures

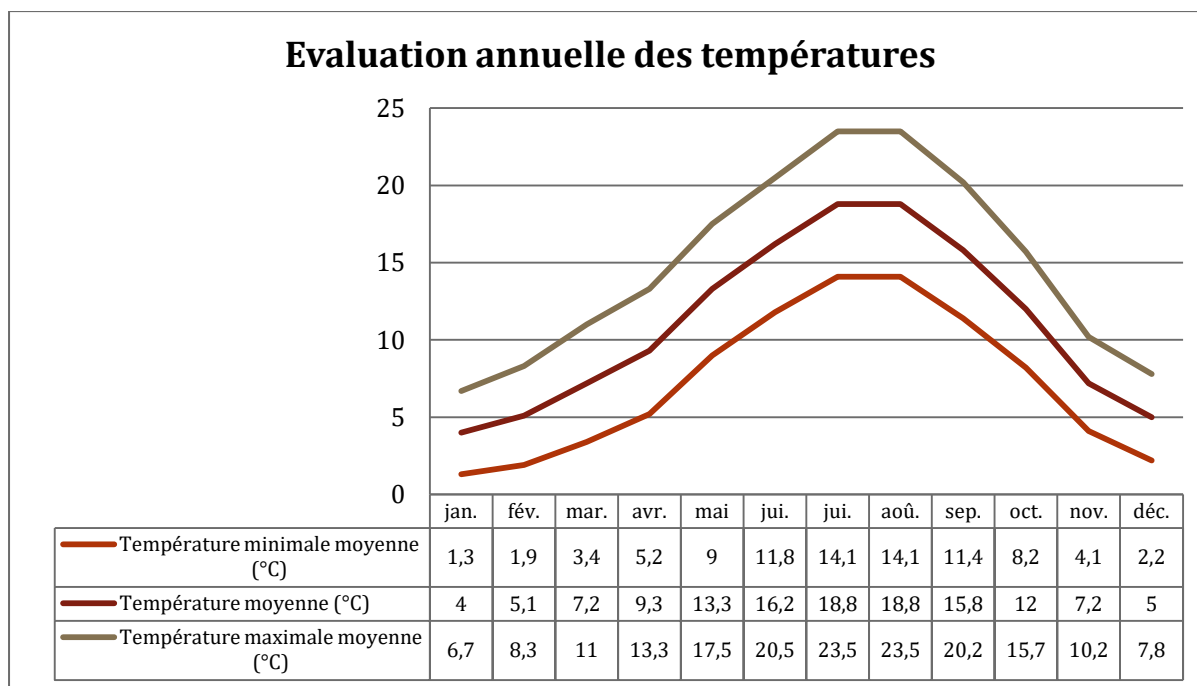


FIGURE 4 : EVOLUTION ANNUELLE DES TEMPERATURES – DONNEES LIMOGES-BELLEGARDE – STATISTIQUES 1959 -2008

Avec une température annuelle moyenne de 11,1°C, la région bénéficie d'un climat tempéré. La période la plus chaude va de juin à septembre, avec un maximum en juillet et août (19°C en moyenne).

Durant l'été, les températures moyennes maximales ne dépassent pas les 24°C, mais la température estivale maximale relevée durant la période de fonctionnement de la station est de 37,2°C (record 2003).

L'hiver est marqué. Les températures minimales moyennes ne descendent pas en dessous des 1°C, mais la température hivernale la plus basse relevée durant la période de fonctionnement de la station est de -19,2°C (record 1985). L'amplitude thermique, correspondant à la différence entre la moyenne du mois le plus chaud (18,8°C en juillet et août) et la moyenne du mois le plus froid (4,0°C en janvier), s'élève à 14,8°C.

iv. Le vent

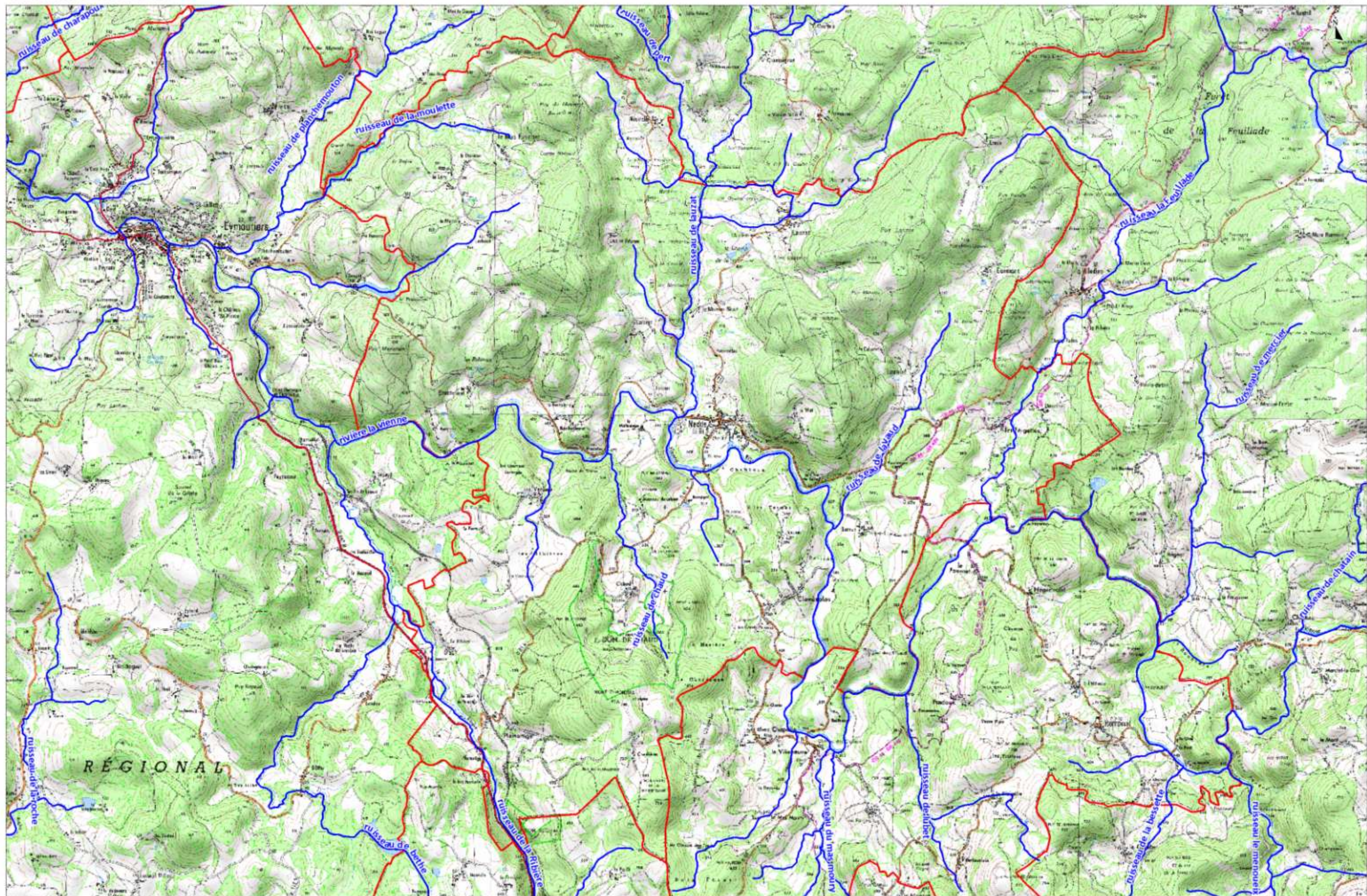
La station de Saint-Léonard-de-Noblat ne dispose pas de mesure de vent.

d. Hydrologie

i. Hydrographie

La commune de Nedde est concernée par la Vienne et 3 de ses affluents :

- ⇨ Ruisseau de Lauzat au centre de la commune
- ⇨ Ruisseau de la Feuillade dans la partie est de la commune
- ⇨ Ruisseau de la Ribière à l'extrémité sud-ouest du territoire communal



ii. Hydrologie

La Vienne

La Vienne prend sa source dans le département de la Corrèze. Elle est alimentée par des sources provenant du plateau de Millevaches. À l'amont, l'industrie chimique du Palais est fermée, mais les sédiments sont encore marqués.

Très nombreux seuils (valable pour tout le cours d'eau).

Ses eaux sont régulièrement chargées de matières en suspension d'origine humique (provoquant une coloration brune). L'érosion des sols par lessivage est accentuée par l'importance du relief dans le haut-bassin de la Vienne.

La géologie du bassin versant est constituée majoritairement de formations imperméables granitiques et cristallines (gneiss, micaschistes).

La Vienne à Eymoutiers

SYNTHESE : données hydrologiques de synthèse (1994 - 2015)

Calculées le 08/03/2015 - Intervalle de confiance : 95 %

Code Station : L0050630

Producteur : DREAL Limousin

Bassin versant : 369 km²

E-mail : verpn.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Écoulements mensuels (naturels) - données calculées sur 22 ans

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
Débits (m3/s)	11.00 #	10.70 #	9.730 #	8.470 #	7.430 #	5.000 #	4.010 #	2.520 #	2.400 #	3.340 #	6.530 #	8.620 #	6.620
Qsp (l/s/km2)	29.7 #	28.9 #	26.4 #	22.9 #	20.1 #	13.6 #	10.9 #	6.8 #	6.5 #	9.0 #	17.7 #	23.4 #	17.9
Lame d'eau (mm)	79 #	72 #	70 #	50 #	53 #	35 #	29 #	18 #	16 #	24 #	45 #	62 #	567

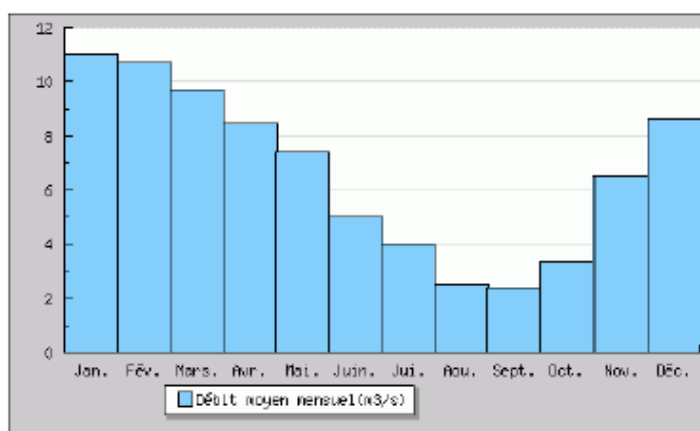
Qsp : débits spécifiques

Codes de validité d'une année-station :

- .+ : au moins une valeur d'une station antérieure à été utilisée
- .P : le code de validité de l'année-station est provisoire
- .# : le code de validité de l'année-station est validé douteux
- .? : le code de validité de l'année-station est invalidé
- . (espace) : le code de validité de l'année-station est validé bon

Codes de validité d'une donnée, d'un calcul:

- .! : valeur reconstituée par le gestionnaire et jugée bonne
- .# : valeur 'estimée' (mesurée ou reconstituée) que le gestionnaire juge incertaine
- .E : la valeur retenue est une valeur estimée (à partir du rapport QIX/QJ)
- .L : une estimation a eu lieu (à cause d'une lacune dans la période étudiée) mais une valeur mesurée s'est révélée supérieure à l'estimation: la valeur mesurée a été retenue.
- .> : valeur inconnue forte
- .< : valeur inconnue faible
- . (espace) : valeur bonne



Modules interannuels (naturels) - données calculées sur 22 ans

Module (moyenne)	Fréquence	Quinquennale sèche	Médiane	Quinquennale humide
6.620 [5.950;7.290]	Débits (m3/s)	5.200 [4.300;5.900]	6.600 [5.500;8.200]	7.800 [7.200;8.700]

Les valeurs entre crochets représentent les bornes de l'intervalle de confiance dans lequel la valeur exacte du paramètre estimé a 95% de chance de se trouver.

La Vienne à Eymoutiers

Basses eaux (loi de Galton - janvier à décembre) - données calculées sur 22 ans

Fréquence	VCN3 (m3/s)	VCN10 (m3/s)	QMNA (m3/s)
Biennale	1.100 [0.920;1.200]	1.200 [1.000;1.400]	1.700 [1.500;2.000]
Quinquennale sèche	0.810 [0.680;0.930]	0.910 [0.760;1.000]	1.300 [1.100;1.500]
Moyenne	1.100	1.260	1.790
Ecart Type	0.373	0.450	0.584

Crues (loi de Gumbel - septembre à août) - données calculées sur 20 ans

Fréquence	QJ (m3/s)	QIX (m3/s)
Xo	33.100	43.100
Gradex	11.100	17.300
Biennale	37.00 [33.00;43.00]	49.00 [43.00;58.00]
Quinquennale	50.00 [44.00;61.00]	69.00 [61.00;87.00]
Décennale	58.00 [51.00;73.00]	82.00 [71.00;110.0]
Vicennale	66.00 [57.00;86.00]	95.00 [81.00;130.0]
Cinquantennale	Non calculée	[:]
Centennale	Non calculée	Non calculée

Maximums connus (par la banque HYDRO)

Débit instantané maximal (m3/s)	148.0 #	6/07/2001 00:43
Hauteur maximale instantanée (cm)	250	6/07/2001 00:43
Débit journalier maximal (m3/s)	71.60 #	6/07/2001

Débits classés données calculées sur 7294 jours

Fréquences	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débit (m3/s)	28.40	23.50	17.70	13.70	9.780	7.710	6.150	4.910	3.900	3.010	2.200	1.490	1.170	0.973	0.886

Ruisseau de Lauzat

Le ruisseau de Lauzat prend sa source sur la commune de Beaumont du Lac. Il s'écoule vers le sud sur une distance de 8,2 km avant de confluer en rive droite de la Vienne.

Nous ne disposons pas de données concernant son régime d'écoulement.

Ruisseau de la Feuillade

Le ruisseau de la Feuillade prend sa source sur la commune de Faux la Montage (Creuse). Il s'écoule dans un premier temps vers l'ouest, puis, vers le sud sur une distance de 14,7 km avant de confluer en rive droite de la Vienne.

Nous ne disposons pas de données concernant son régime d'écoulement.

Ruisseau de La Ribière

Le ruisseau de La Ribière prend sa source sur la commune de Lacelle (Corrèze). Il s'écoule vers le nord-ouest sur une distance de 19,8 km avant de confluer en rive gauche de la Vienne.

Nous ne disposons pas de données concernant son régime d'écoulement.

Lexique :

Le débit spécifique ou Qsp est une mesure de l'écoulement moyen des précipitations au sein d'un bassin versant de cours d'eau. Il se définit comme le nombre de litres d'eau qui s'écoule en moyenne chaque seconde par kilomètre carré du bassin.

La lame d'eau est une mesure d'écoulement des précipitations atmosphériques au sein du bassin versant d'un cours d'eau

QIX : « quantité instantanée maximale », est la valeur du débit instantané maximal d'un cours d'eau sur une période donnée

QJX : « quantité journalière maximale » est une valeur du débit journalier maximal d'un cours d'eau sur une période donnée. Calculé pour différentes durées : 2 ans, 5 ans, etc., il permet d'apprécier statistiquement les risques rattachés à l'écoulement de l'eau en surface

QMNA : valeur du débit mensuel d'étiage atteint par un cours d'eau pour une année donnée. Calculé pour différentes durées : 2 ans, 5 ans, etc., il permet d'apprécier statistiquement le plus petit écoulement d'un cours d'eau sur une période donnée.

VCN3 « volume consécutif minimal pour 3 jours » : le débit minimal ou débit d'étiage des cours d'eau enregistré pendant 3 jours consécutifs sur le mois considéré. C'est une valeur comparée par rapport aux valeurs historiques de ce même mois. Le VCN3 permet de « caractériser une situation d'étiage sévère sur une courte période. »

iii. Qualité des eaux superficielles

La Vienne

La section de la Vienne, au niveau de Nedde, fait partie de la masse d'eau « FRGR0356 LA VIENNE DEPUIS PEYRELEVADE JUSQU'À L'AVAL DE LA RETENUE DE BUSSY ».

L'objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2010-2015) est fixé à :

Objectif état global : **Bon état 2015**

Objectif état écologique : **Bon état 2015**

Objectif état chimique : **Bon état 2015**

Etat de la masse d'eau (état écologique 2011 des cours d'eau -données 2010-2011) :

Etat biologique : **Bon**
IBGN : **Bon**
IBGA : Pas de données
IBMR : Pas de données
IPR : **Moyen**



PHOTO 5 : LA VIENNE A NEDDE

Ruisseau de Lauzat

Le ruisseau de Lauzat fait partie de la masse d'eau « FRGR1328 LE LAUZAT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE ».

L'objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2010-2015) est fixé à :

Objectif état global : **Bon état 2015**

Objectif état écologique : **Bon état 2015**

Objectif état chimique : **Bon état 2015**

État de la masse d'eau (état écologique 2011 des cours d'eau -données 2010-2011) :

Etat biologique : **Bon**
IBGN : **Bon**

IBGA :	Pas de données
IBMR :	Pas de données
IPR :	Moyen



PHOTO 6 : RUISSEAU DE LAUZAT AU NORD DU BOURG

Ruisseau de la Feuillade

Le ruisseau de la Feuillade fait partie de la masse d'eau « FRGR1306 LA FEUILLADE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE ».

L'objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2010-2015) est fixé à :

Objectif état global :	Bon état 2015
Objectif état écologique :	Bon état 2015
Objectif état chimique :	Bon état 2015

État de la masse d'eau (Etat écologique 2011 des cours d'eau -données 2010-2011) :

Etat biologique :	Moyen
IBGN :	Pas de données
IBGA :	Pas de données
IBMR :	Pas de données
IPR :	Pas de données
Etat physico-chimique :	Bon état

Ruisseau de la Ribière

Le ruisseau de la Ribière fait partie de la masse d'eau « FRGR1142 LA RIBIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À SA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE ».

L'objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2010-2015) est fixé à :

Objectif état global : **Bon état 2015**

Objectif état écologique : **Bon état 2015**

Objectif état chimique : **Bon état 2015**

Etat de la masse d'eau (état écologique 2011 des cours d'eau -données 2010-2011) :

État biologique :	Bon
IBGN :	Pas de données
IBGA :	Pas de données
IBMR :	Pas de données
IPR :	Pas de données
État physico-chimique :	Bon état



PHOTO 7 : RUISSEAU DE LA RIBIERE

iv. Les zones humides

Les zones à dominante humide présentes sur le territoire communal sont principalement constituées de boisements naturels sur sols saturés et de prairies humides naturelles à joncs.

On retrouve classiquement ces zones à dominante humides en fond de talweg, en périphérie des cours d'eau y circulant. Les interfluves sont dépourvus de telles zones.

La détermination des zones humides a été réalisée pour le PNR de Millevaches en Limousin.

TABLEAU 3 : TYPOLOGIE ET SURFACE DES ZONES HUMIDES

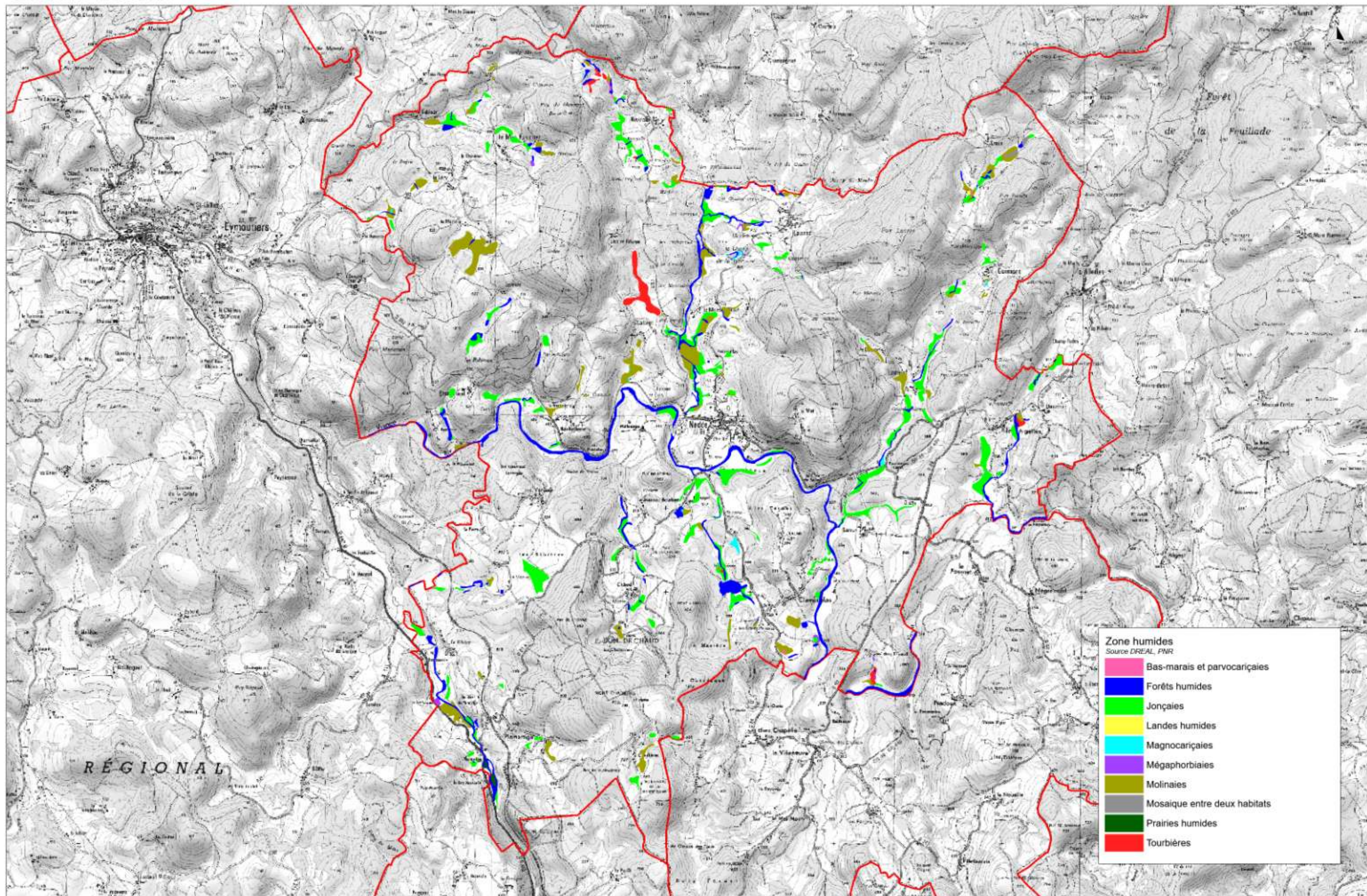
Type de zone humide	Végétation	Surface (ha)	%
Mosaïque entre deux habitats	Moliniaies et Forêts humides	2,07	1%
Jonçaies	Prairies mésohygrophiles eutrophes pâturées à <i>Juncus effusus</i> largement dominant	14,26	8%
Prairies humides	Prairies mésohygrophiles mésotrophes et pâturées	0,87	0%
Moliniaies	Végétations à Jonc à tépales aigus (<i>Juncus acutiflorus</i>) et <i>Carum verticillé</i> (<i>Carum verticillatum</i>)	62,53	35%
Bas-marais et parvocariçaies	Bas-marais (ou tourbières basses) à petites laïches	0,37	0%
	Végétations acidiphiles à Nard raide (<i>Nardus stricta</i>) et Jonc raide (<i>Juncus squarrosus</i>)	0,45	0%
Tourbières	Haut-marais à bombements de sphaignes colorées ou de polytric commun (<i>Polytrichum commune</i>), correspondant à la phase de jeunesse	1,23	1%
	Tourbières (ou marais) de transition, incluant les tremblants et les radeaux flottants	0,21	0%
	Tourbières boisées	7,48	4%
	Tourbières dégradées dominée par la Molinie (<i>Molinia caerulea</i>)	1,80	1%
Landes humides	Landes tourbeuses: haut-marais avec bombement de sphaignes, Linaigrette engainée (<i>E. vaginatum</i>), Callune (<i>Calluna Vulgaris</i>) et Myrtille (<i>M. myrtilus</i>), correspondant à une phase de vieillissement	0,14	0%
Magnocariçaies	Végétations mésotrophes des sols tourbeux à <i>Carex rostrata</i> ou <i>Carex paniculata</i> dominant	2,77	2%
Mégaphorbiaies	Mégaphorbiaies collinéennes	1,92	1%
Forêts humides	Aulnaie-Frênaie alluviale ou riveraine	59,67	33%
	Aulnaies marécageuses	2,51	1%
	Saulaies marécageuses	20,42	11%
TOTAL		178,72	

Les zones humides représentent 3% du territoire communal. La typologie des zones est largement dominée par les prairies et boisements humides.

Une petite zone, pouvant présenter un intérêt écologique fort (mégaphorbiaies et tourbières), est présente. Elle représente une surface totale de 12,64 hectares.



PHOTO 8 : PRAIRIE HUMIDE A JONC AU NORD-EST DE LA STATION DE TRAITEMENT DE LAUZAT



v. Hydrogéologie

En milieu de socle cristallin fissuré et altéré, les ressources aquifères sont en général relativement médiocres. Les sources sont nombreuses, souvent diffuses, à débit faible et fluctuant.

En première approche, le modèle de circulation des eaux souterraines dans ce type de massif peut être assimilé à une aquifère bicouche :

- ⇒ en surface, les sols, arènes et colluvions sont le siège de petites nappes discontinues à porosité d'interstices ;
- ⇒ en profondeur, les fractures du substratum rocheux et/ou les filons sont susceptibles de drainer les eaux.

L'aquifère des formations superficielles

L'alimentation de cette nappe se fait par infiltration d'une partie des précipitations parvenant à la surface du bassin versant. Les eaux pénètrent dans les matériaux perméables, où elles circulent par gravité et par capillarité. Lorsqu'il y a engorgement, la macroporosité du sol et des arènes sous-jacentes fait qu'ils sont occupés par l'eau. On dit alors qu'il y a « nappe ». Ces excès d'eau sont classiquement dus :

- ⇒ à la présence d'un horizon peu perméable ou d'un substrat géologique imperméable (existence d'un « plancher ») donnant naissance à une nappe perchée,
- ⇒ ou/et à des stations basses dans les fonds de vallées ou de cuvette.

Cette nappe est généralement libre (la limite supérieure de la nappe peut s'élever ou s'abaisser librement dans la formation hydrogéologique perméable) mais peut localement se retrouver captive (ou semi captive) sous des niveaux imperméables. Le cas est assez fréquent dans les sols profonds, rédoxiques ou réductiques, où des niveaux argileux (peu épais et très discontinus) peuvent créer des barrières imperméables ou semi-perméables.

Le bassin d'alimentation (bassin hydrogéologique) est généralement limité au bassin versant topographique.

L'aquifère discontinu du socle cristallin fissuré

Le réservoir de cet aquifère est formé par les roches imperméables du socle mais affecté par des fissures (ou filons) dans lesquelles les eaux peuvent circuler et s'accumuler.

Les fractures peuvent fonctionner comme des drains qui tendent à vidanger progressivement la nappe des formations superficielles au profit de la nappe profonde du socle fissuré. Ces structures faillées et/ou filoniennes sont des drains d'autant plus efficaces que les fissures sont ouvertes et non colmatées par des minéraux argileux.

Lorsque la faille est colmatée, elle pourra alors jouer le rôle de barrage et non plus de drain.

Dans ces aquifères fissurés, le bassin hydrogéologique n'est plus forcément confondu avec le bassin versant topographique. Suivant les cas (fractures plus ou moins interconnectées, plus ou moins colmatées, présence d'un horizon imperméable en surface, etc.), les nappes sont libres, captives ou semi-captives.

Comportement hydrodynamique des nappes

Dans le cas général, la perméabilité diminue lorsqu'on pénètre dans le socle non altéré.

Les eaux infiltrées tendent alors à s'accumuler au-dessus des roches saines. Elles saturent les fractures ouvertes entre les blocs ainsi que les interstices des roches arénisées.

Les eaux ainsi accumulées progressent par gravité et tendent à s'écouler vers deux types d'exutoire :

- ⇒ à l'air libre par des sources,
- ⇒ vers la profondeur par des fractures drainantes.

Dans le premier cas, lorsque la surface libre de la nappe recoupe la surface topographique, il se forme une source située généralement en tête de talweg.

Dans le deuxième cas, l'eau gagne la profondeur et circulera dans des fractures pour constituer d'autres sources en aval des précédentes.

En général, les deux types d'exutoires se combinent pour alimenter les multiples rigoles et ruisseaux qui prennent naissance à flanc de coteaux.

Dans la Vallée de la Vienne, cet ensemble est drainé par la rivière. Les sources situées en pied de coteau participent de l'alimentation de la nappe d'accompagnement de la rivière.

vi. Captages d'alimentation en eau potable

Dix captages d'eau potable sont localisés sur le territoire de la commune de Nedde.

- ⇒ Captage au lieudit *Neuvalle* (capacité de 5 m³/j) : il alimente le village de Neuval. Il n'est équipé d'aucun système de traitement.

Ce captage a fait l'objet d'une étude pour la mise en place d'un périmètre de protection. La protection du captage n'a pas été réalisée. L'abandon de ce captage est envisagé par la collectivité.

- ⇒ Captages du *Mas Faucher* et de *Lachaud* (capacité de 25 m³/j) : il alimente les villages du Mas Faucher, de Lachaud, de Léry et de Mémary. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.

- ⇒ Captage de *Lafarge* (capacité de 10 m³/j) : il alimente le village de Lafarge. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.



PHOTO 9 : PERIMETRE RAPPROCHE DU CAPTAGE DE LAFARGE

- ⇒ Captage de *la Bachellerie* (capacité de 10 m³/j) : il alimente le village de la Bachellerie. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.
- ⇒ Captage au lieudit *Bouchefarol* (capacité de 10 m³/j) : il alimente les villages de Bouchefarol et Massitrou. Il n'est équipé d'aucun système de traitement.

Ce captage a fait l'objet d'une étude pour la mise en place d'un périmètre de protection. La procédure de DUP a été menée à son terme. Les travaux de mise en place du périmètre rapproché ne sont pas finis à ce jour.

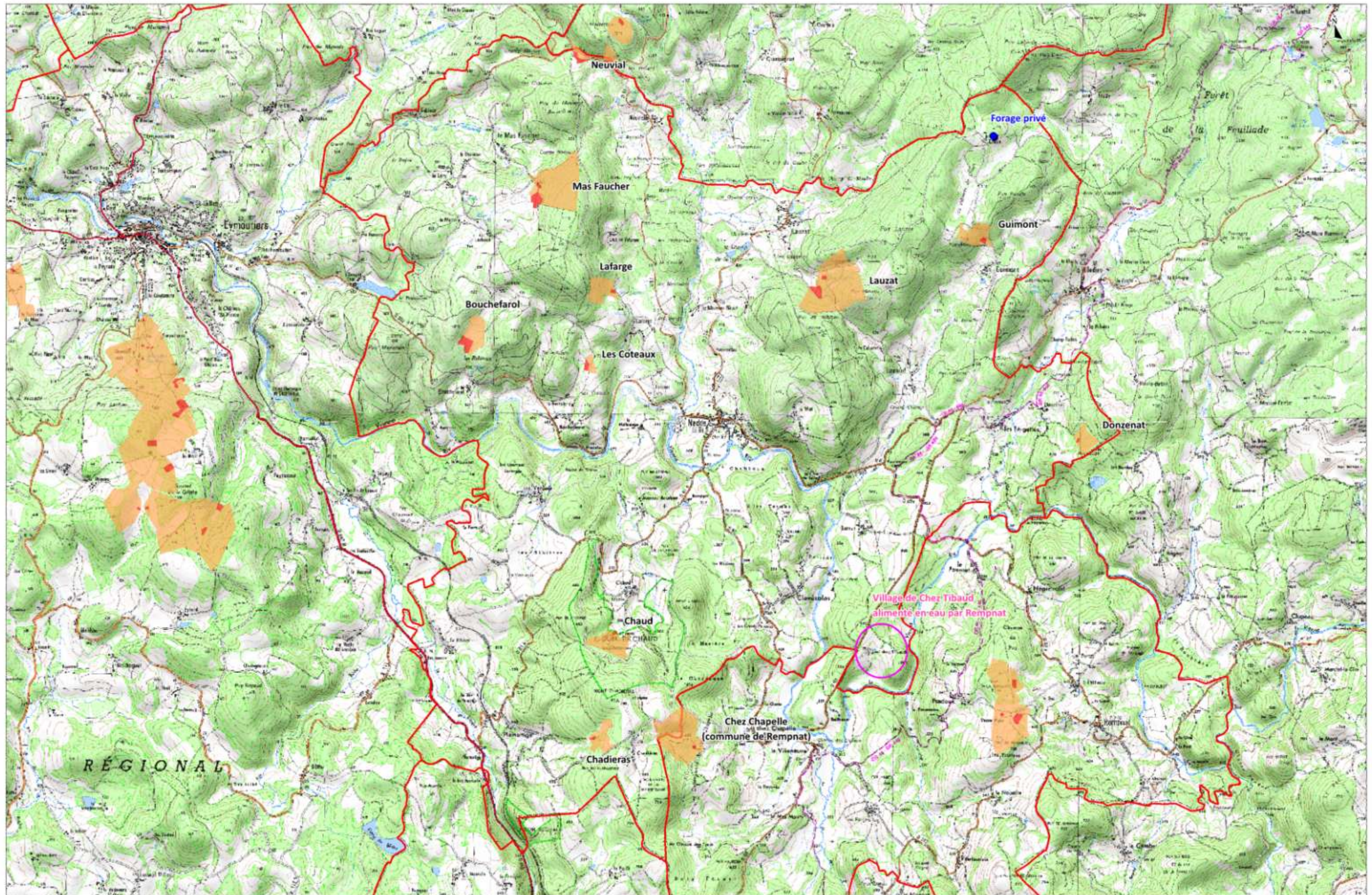
- ⇒ Captage de *Lauzat 1 et 2* (capacité de 90 et 200 m³/j) : il alimente les villages de Lauzat, du Mas Nicot, le bourg de Nedde, de Lacour, du Mallesinge, de Claveyrolas et du Met. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.
- ⇒ Captage de *Guimont* (capacité de 40 m³/j) : il alimente le village de Guimont. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.
- ⇒ Captage de *Donzenat* (capacité de 40 m³/j) : il alimente les villages de Donzenat et des Fargettes. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.
- ⇒ Captage de *Chaud* (capacité de 15 m³/j) : il alimente les villages de Chaud et du Mazeau Bourbon. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.
- ⇒ Captage de *Chadieras* (capacité de 90 m³/j) : il alimente les villages de la Vedrenne, de Vervialle, de la Pierre, de Plainartige et de la Ribière. Il n'est équipé d'aucun système de traitement. Périmètre de protection en place.

La capacité totale de production d'eau de la commune est donc de 535 m³/j.

La commune est concernée par le périmètre de protection rapproché du captage situé au lieu-dit *Chez Chapelle* sur la commune de Rempnat.

Qualité de l'eau produite :

- ⇒ du fait de l'absence de calcification de l'eau produite, le pH est très bas.
- ⇒ la collectivité rencontre des problèmes bactériologiques ponctuels.



vii. Alimentation en eau potable de la commune

La commune exerce par elle-même la compétence « eau potable ». Le service est exploité en régie.

Les différents captages présents sur la commune alimentent chacun un village ou un groupe de villages.

L'approvisionnement de la commune est complété par des ressources complémentaires :

- ⇒ Le village de Chez Thivaud (est de la commune) est alimenté par la commune de Rempnat
- ⇒ 3 habitations de la commune d'Eymoutiers sont alimentées par la commune de Nedde.

La commune est en mesure de livrer de l'eau à la commune de l'Eglise au Bois.

Le village de Croux (nord-est de la commune) n'est pas raccordable au réseau d'eau potable. Ceci représente 2 habitations. Le village dispose d'un forage privé pour son alimentation en eau.

De façon globale, il n'y a pas de problème d'approvisionnement.

viii. Captages d'alimentation en eau non potable

L'inventaire de ce type de captage est difficile à réaliser puisqu'ils sont le plus souvent non déclarés et anciens.

La collectivité estime que :

- ⇒ un grand nombre de fermes dispose encore de puits sans savoir si l'eau est utilisée pour la consommation humaine.
- ⇒ Les exploitations agricoles disposent souvent d'une ressource privée pour l'abreuvement des animaux.

Les habitations ayant souvent une ressource en eau propre, il se pose souvent le problème de l'interconnexion des réseaux privés et publics (problème sanitaire lié à la contamination du réseau public en l'absence de clapet anti-retour).

ix. Prises d'eau

Il n'existe aucune prise d'eau sur le territoire communal.

x. Forage

Forage privé pour l'alimentation en eau potable au village de Croux.

xi. Autres activités pouvant affecter la ressource en eau

Tourisme

La commune dispose d'un camping municipal sur les berges de la Vienne, à la sortie ouest du bourg, le long de la route départementale 992.

Sport

Il n'existe pas d'activité sportive liée à l'eau sur le territoire communal.

Etangs - pêche

La majorité des étangs présents sur la commune sont déclarés en tant que pisciculture.

Il n'existe pas d'étang de pêche à but touristique (activité professionnel). Ce ne sont que des étangs à utilisation privée.

Réserve incendie

Certaines mares et petit points d'eau de la commune sont référencées par le SDIS87 comme réserve incendie.

Irrigation

Il n'existe pas, à la connaissance de la commune, de réseau d'irrigation.

Plan d'épandage des effluents de ferme

L'étude agricole a permis de déterminer qu'au moins quatre exploitations avaient un plan d'épandage :

- ⇒ au Mazeau Bourbon - EARL VERGNE Didier
- ⇒ à Croux - le GAEC Coupet,
- ⇒ à Vervialle - GAEC Dumont Frères,
- ⇒ à Vervialle - BESNIER Jacky (exploitant individuel).

Ces 4 ont le statut d'ICPE

Plan d'épandage d'autres effluents

Il n'existe pas de plan d'épandage d'autres effluents sur le territoire communal.

Assainissement collectif

La commune de Nedde est équipée de 2 systèmes de traitement des eaux usées :

Bourg de Nedde

Filtre planté de roseaux mis en fonctionnement en 2012. Il est dimensionné pour 550 équivalent-habitants (EH).

En 2014, le SATESE a estimé la population équivalente raccordée à :

- ⇒ 248 EH au niveau hydraulique (soit 45% de sa capacité nominale)
- ⇒ 173 EH au niveau organique (DBO5) (soit 31% de sa capacité nominale)
- ⇒ 217 EH au niveau organique (DBO5) (soit 40% de sa capacité nominale)

Le village de vacances situé dans le bourg est raccordé à cet équipement, soit 283 personnes au maximum. Le village est en activité de mai à septembre. Il se pose donc un problème de sous-charge le reste de l'année. De plus une partie du réseau du bourg est en unitaire, apportant des eaux claires. Lors de son contrôle de 2014, le SATESE préconise un contrôle des réseaux afin de déterminer la cause des sous-charges de la station.



PHOTO 10 : FILTRE PLANTE DE ROSEAU PREMIER ETAGE- BOURG



PHOTO 11 : FILTRE PLANTE DE ROSEAU SECOND ETAGE- BOURG

Village de Lauzat

Filtre planté de Roseaux mis en fonctionnement en 2006. Il est dimensionné pour 100 équivalent-habitants (EH).

En 2014, le SATESE a estimé la population équivalente raccordée à :

- ⇒ 221 EH au niveau hydraulique (soit 237% de sa capacité nominale)
- ⇒ 18 EH au niveau organique (DBO5) (soit 18% de sa capacité nominale)
- ⇒ 32 EH au niveau organique (DBO5) (soit 32% de sa capacité nominale)

Conclusion du SATESE :

"La station est en grosse surcharge hydraulique. Il n'y a pas de diminution de débit pendant la nuit : elle reçoit donc beaucoup d'eaux claires parasites.

La station a admis la charge de 18 EH pour le paramètre DBO5, soit 18% de sa capacité nominale en charge organique, ce qui est peu. Les effluents sont très dilués par les eaux claires.

Les rendements sont excellents pour tous les paramètres sauf pour l'azote. Il y a une bonne nitrification mais les filtres verticaux ne dénitrifient pas, ce qui explique ce rendement plus faible.

Des investigations sont à réaliser pour connaître les points d'entrée des eaux claires et ainsi y remédier."

Actuellement, 30 habitations sont raccordées sur cette station. La collectivité a pour projet le raccordement de 29 habitations supplémentaires.

Il est à noter que le rejet de cette station se fait dans le ruisseau de Lauzat, qui a un débit relativement faible. Le mauvais rendement pour l'azote pourrait entraîner un excès de cet élément dans le cours d'eau lors des périodes de basse eau.



PHOTO 12 : FILTRE PLANTE DE ROSEAU PREMIER ETAGE- LAUZAT



PHOTO 13 : FILTRE PLANTE DE ROSEAU SECOND ETAGE- LAUZAT

L'entretien de l'ensemble de ces installations est assuré par la commune.

Rejets industriels

Il n'existe aucun rejet industriel sur le territoire communal.

Bilan du SPANC²

La mission du SPANC est assurée par la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

Le contrôle des installations existantes n'a pas encore été fait.

Gestion des eaux de pluie

Seul le centre bourg de Nedde dispose d'un réseau séparatif (à l'exception de 6 maisons situées entre le cimetière et le poste de refoulement).

Pour tous les autres villages disposant d'un collecteur, il n'y a pas de séparation eaux de pluie / eaux usées.

Hydroélectricité

Il n'existe aucune installation de production d'hydroélectricité sur le territoire communal.

² SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

3. Milieu naturel

a. Faune

i. Généralités

La faune du secteur étudié est composée d'espèces classiquement rencontrées en Limousin telles que (liste non exhaustive) :

- ⇒ Reptiles : lézard vert, lézard des murailles...
- ⇒ Mammifères : putois, martre, belette, hérisson, ragondins, renard, chevreuil, sanglier...
- ⇒ Avifaune : buse, corneille, milan noir, tourterelle, geai, pic vert, mésange...

ii. Espèces animales recensées par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Batracien			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
Bufo calamita (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	1996	P
<small>* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Eteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.</small>			

Insectes			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
Hylecoetus dermestoides (Linnaeus, 1761)		1987	P
<small>* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Eteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.</small>			

Malacostracés			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
Armadillidium nasatum Budde-Lund, 1885	Les Armadillidium constituent un genre au sein des crustacés terrestres appelés cloportes	2011	P
Haplophthalmus danicus Budde-Lund, 1880		2011	P
<small>* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Eteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.</small>			

Mammifères			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil	2013	P

Poissons			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Barbatula barbatula (Linnaeus, 1758)</i>	Loche franche	2010	P
<i>Cottus gobio Linnaeus, 1758</i>	Chabot, Chabot commun	1992	P
<i>Gobio gobio (Linnaeus, 1758)</i>	Goujon	1992	P
<i>Lepomis gibbosus (Linnaeus, 1758)</i>	Perche-soleil	1992	J

b. Habitats et flore associée

Le secteur d'étude est composé de plusieurs types de couverts végétaux :

- ⇒ Les zones boisées, qui permettent d'observer les essences suivantes : chêne pédonculé, châtaigniers...
- ⇒ Les haies, permettant d'identifier les mêmes essences composant la strate arborée. Elles s'enrichissent au niveau de la strate arbustive d'aubépines, de sureaux, de noisetiers et de genêts.
- ⇒ Les prairies naturelles situées en position de butte sont composées de pâturin, fétuque rouge, plantain, pissenlit, dactyle pour l'essentiel.
- ⇒ En position de bas de pente, les zones humides sont caractérisées par une flore qui évolue vers le jonc, la houlque laineuse, la renoncule ainsi que les espèces associées à ce cortège floristique.
- ⇒ Les prairies temporaires sont essentiellement à base de dactyle, ray-grass anglais et trèfle.

i. Principaux milieux présents sur le territoire communal

Pour ce chapitre, la typologie européenne « CORINE BIOTOPE » éditée par l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts) sera utilisée afin de définir les différents milieux présents.

Les principaux milieux présents sont :

- ⇒ **EAUX MESOTROPES (22.12)** : Lacs, étangs et mares d'origine naturelle contenant de l'eau douce. Pièces d'eau douce artificielles, incluant réservoirs et canaux. Eaux riches (pH souvent de 6-7). (Vanden Berghen, 1982)
- ⇒ **CHENAIES-CHARMAIES (41.2)** (*Carpinus betuli*) Forêts atlantiques et médio-européennes dominées par *Quercus robur* ou *Q. petraea* sur des sols eutrophes ou mésotrophes avec généralement des strates herbacée et arbustive bien développées et spécifiquement riches. *Carpinus betulus* est généralement présent. Elles se forment sous des climats trop secs ou sur des sols trop humides ou trop secs pour le hêtre ou encore à la faveur de pratiques forestières visant à favoriser les Chênes
- ⇒ **PRAIRIES SECHES AMELIOREES (81.1)** : Pâturages intensifs secs ou mésophiles.

- ⇒ **PRAIRIES HUMIDES AMELIOREES (81.2)** : Pâturages intensifs humides, souvent drainés, et capables d'abriter la reproduction d'échassiers ou l'hivernage du gibier d'eau.
- ⇒ **BOCAGES (84.4)** : paysages réticulés de lignes d'arbres, de haies, de petits bois, de pâturages et de cultures caractéristiques, en particulier, de l'ouest de la France.

ii. Les ruisseaux et plans d'eau

La Vienne

Le profil de la vallée de la Vienne est assez diversifié dans sa traversée du territoire communal. A l'est, la vallée est relativement encaissée, les pentes sont majoritairement occupées par des boisements. À l'approche du bourg de Nedde, la vallée a tendance à s'ouvrir, les boisements sont remplacés par des espaces agricoles ouverts. Enfin, dans sa partie ouest, la vallée se referme à nouveau pour devenir très encaissée, les pentes retrouvant de grands boisements (le plus souvent de résineux).

Le cours de la Vienne alterne des secteurs d'écoulement plus rapides, des eaux présentant parfois des gros blocs de pierre ; et des secteurs d'écoulement plus lents, avec un lit plus large. La ripisylve est de façon générale bien présente sur l'ensemble des berges.

Les ruisseaux

Les ruisseaux constituent un chevelu important sur la commune. Les ruisseaux les plus importants ne prennent pas leur source sur le territoire communal. Il bénéficie d'un réseau de petits ruisseaux secondaire prenant leur source sur les flancs des différents **Puy** du territoire.

Les ruisseaux secondaires sont caractérisés par un lit étroit et court parfois intermittent. Ils offrent des faciès assez diversifiés : traversée d'herbages (zones ouvertes) et de secteurs boisés (zones fermées) avec des pentes souvent fortes. En secteur ouvert, la ripisylve est peu développée.

Les ruisseaux principaux s'écoulent en fond de vallée. Leur cours est plus régulier malgré des zones de méandres importantes. Ils traversent principalement des zones agricoles ouvertes. La ripisylve est souvent bien développée, la végétation arborée ou arbustive se limitant aux berges des ruisseaux (bande de quelques mètres laissée entre les terres exploitées et le cours d'eau).

Il peut être noté la présence de saulaie humide dans certains secteurs de la commune, en accompagnement des cours d'eau ("*Champ martin*").

Les plans d'eau

Les plans d'eau sont peu nombreux sur la commune.

L'état d'entretien de ces ouvrages est très divers. Il est probable que bon nombre d'entre eux n'aient pas fait l'objet d'un entretien régulier, d'où des problèmes d'eutrophisation à prévoir.

Les queues des étangs sont souvent laissées à l'abandon, sans entretien.

iii. Les milieux forestiers

Les bois riverains

Ces formations boisées naturelles de bords des eaux ou de secteurs marécageux présentent un intérêt écologique certain. Les fonctions de ces boisements sont, en effet, nombreuses et connues. Ils abritent le plus souvent une faune et une flore variée.

Sur la commune, ils prennent le plus souvent la forme d'une aulnaie ou saulaie marécageuse, le long des ruisseaux (repérés comme boisement humide par l'étude des zones humides du PNR de Millevaches en Limousin).

Ces groupements occupent également les dépressions marécageuses, aussi bien au niveau des vallons des petits cours d'eau ou des suintements couvrant les sols gorgés d'eau, qui restent inondés ou humides une grande partie de l'année.

Ces groupements arbustifs se retrouvent dans les milieux moins humides, où débute une recolonisation forestière (prairies humides ou tourbeuses, bordures d'étang en voie de comblement). Il s'agit le plus souvent de végétation linéaire ou ponctuelle, sans grand développement spatial.



PHOTO 14 : BOISEMENT HUMIDE AU SUD DE NEUVIALLE

Les forêts et les bois

Les chênaies pédonculées sur sols acides On les retrouve sur sols franchement acides, plus ou moins riches en humus. La strate arborée est dominée par les chênes pédonculés. Les strates arbustives et herbacées sont plutôt pauvres. On peut rattacher à ces chênaies, les châtaigneraies.

Les hêtraies : Il s'agit d'hêtraies mésophiles et acidiphiles.

Correspondant aux hêtraies sur substrats siliceux, dans des situations empêchant la formation de sols profonds riches en matière organique, elles se caractérisent par l'abondance des espèces acidiphiles, avec notamment la présence de quelques plantes du cortège de la chênaie acidiphile.

Les plantations de résineux : ce type de boisement est très présent sur la commune. Il offre une faible diversité biologique. Leur implantation se fait à but d'exploitation de la forêt.



PHOTO 15 : BOISEMENT DE PENTE A L'OUEST DE NEUVIALLE

Les milieux de broussailles

Les fourrés et broussailles sont composés principalement de jeunes brins d'espèces arborescentes et de grands arbustes formant un taillis le plus souvent impénétrable. Stades de transition vers un peuplement arborescent, ces formations que l'on rencontre régulièrement sur la commune (mais toujours sur de petites surfaces) apparaissent avec l'abandon ou le changement radical de pratiques agro-sylvo-pastorales (déprise, coupe forestière...).

Il s'agit ainsi sur la commune de fourrés et broussailles pré- et post-forestières.

On citera les types suivants :

- ⇒ **Les broussailles des sols pauvres atlantiques** : Caractéristiques des lisières forestières, des haies et des bois en recolonisation, elles se développent sur des sols relativement pauvres et plutôt acides.
- ⇒ **Les landes à Genêts à balais** : On retrouve ce type de lande le plus souvent en recolonisation des forêts de chênes.
- ⇒ **Les broussailles à Ajoncs du domaine atlantique**
- ⇒ **Les landes à Fougères aigles** : Il s'agit de communautés de grande étendue, souvent fermées avec la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*).
- ⇒ **Les clairières forestières** : Ce sont des formations de colonisation des clairières des forêts de feuillus ou de conifères, mais aussi des coupes d'éclaircie.

iv. Les prairies et autres « zones en herbe »

Les prairies humides

Les prairies humides fermées à hautes herbes

Il s'agit des prairies hygrophiles à hautes herbes et des stations de hautes herbes colonisant les prairies humides et les pâturages ayant subi une plus ou moins longue interruption de la fauche ou du pastoralisme. On les trouve localement aux abords des ruisseaux sur le territoire communal mais toujours sur de très faibles surfaces. Inversement, certaines de ces prairies subissent un pâturage intensif se traduisant par un important développement des joncs (*Juncus effusus* et *Juncus conglomeratus*). Il concerne de faibles surfaces.

Les prairies humides eutrophes

Ces prairies se développent sur des sols modérément ou assez riches en nutriments, qu'ils soient alluviaux ou amendés, mouillés ou humides. Elles sont inondées au moins en hiver et peu fauchées ou pâturées, et constituent un habitat spécialisé abritant de nombreuses espèces rares et menacées.



PHOTO 16 : SECTEUR DE LACHAUD - PRAIRIE HUMIDE

Les prairies humides oligotrophes

Ce sont des prairies humides dominées par la Molinie (*Molinia caerulea*) sur des sols pauvres en nutriments et non fertilisés.

- ⇒ **Les bordures humides à hautes herbes** : Il s'agit de franges riveraines (bordures des petits ruisseaux ou de haies). Ce sont des communautés végétales nitro-hygrophiles d'herbes développées le long des rives ombragées, des stations boisées et des haies.
- ⇒ **Les zones marécageuses** : Ce sont des formations à grandes Cypéracées des genres *Carex* (Laiches) ou *Cyperus* (Souchet) occupant des dépressions humides, des bourbiers, des bordures de fossés sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année. Elles occupent de faibles surfaces sur la commune. Ces formations ponctuelles et très restreintes se rencontrent sous forme de mosaïques dans d'autres écosystèmes comme les prairies typiquement humides, les bois et fourrés humides.

Les prairies mésophiles

Elles regroupent tous les pâturages et prairies de fauche mésophiles. Ce sont les prairies les plus intensives (amendements importants et réguliers, plusieurs fauches, chargement animal important). Elles présentent un intérêt écologique moindre.

On distinguera deux types selon leur vocation principale :

- ⇒ **Les pâturages** : Ce sont des pâturages, pauvres en espèces (pâturage à Ray-grass) ou floristiquement plus riches (pâturage à Crételles et Centaurées). Les graminées sont dominantes.
- ⇒ **Les prairies de fauche** : Ces prairies de fauche mésophiles sont fertilisées et bien drainées, avec des herbacées caractéristiques.



PHOTO 17 : SECTEUR AGRICOLE A L'EST DU LERY

v. Conclusion

Le territoire communal présente des unités naturelles bien structurées largement dominées par les boisements sur les hauteurs, les fonds de vallées et les replats étant occupé par les terres agricoles (cultures et prairies).

Les zones humides sont représentées sous forme de prairies humides ou de boisements humides. Les formations présentant un intérêt écologique certain sont les formations naturelles induites par la présence du réseau hydrographique structuré autour des ruisseaux et de la Vienne. Ces milieux constituent des ensembles naturels et paysagers cohérents peu fractionnés.

Dans les secteurs agricoles ouverts, on note la présence d'un réseau de haies encore important (à l'exception du secteur de Vedrenne, où les haies sont peu nombreuses). On peut aussi noter la présence de nombreuses parcelles agricoles de taille moyenne implantées au cœur des boisements.

vi. Espèces végétales recensées par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Plantes			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Érable sycomore, Grand Érable	1971	P
<i>Agrostemma githago L., 1753</i>	Nielle des blés, Lychnis Nielle	1890	I
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux, Verne	1971	P
<i>Anacamptis laxiflora (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997</i>	Orchis à fleurs lâches	1999	P
<i>Angelica sylvestris L., 1753</i>	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage	1971	P

Plantes			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Arrhenatherum elatius subsp. bulbosum</i> (Willd.) Schübler & G.Martens, 1834	Avoine à chapelets	2007	C
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	1971	P
<i>Avenella flexuosa</i> (L.) Drejer, 1838	Foin tortueux	1971	P
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	1971	P
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth, 1794	Blechnum en épi, Blechne	1971	P
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome faux-seigle, Brome Seigle	2007	I
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Béruee	1971	I
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée, Campanule étalée	1971	P
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes	1971	P
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	1971	P
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laïche à bec, Laïche en ampoules	1971	P
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Chataignier, Châtaignier commun	1971	I
<i>Ceratocarpus claviculata</i> (L.) Lidén, 1984	Corydale à vrilles	1971	P
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	1971	P
<i>Comarum palustre</i> L., 1753	Potentille des marais	1971	P
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	1971	P
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Barbeau	2007	P
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	1971	P
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse, Canche des champs	1971	P
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	1971	P
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rosolis intermédiaire	1971	P
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	1971	P
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	1971	P
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	1971	P
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane	1971	P
<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	1971	P
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	Linaigrette à feuilles étroites	1971	P
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	1971	C
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre, Fouteau	1971	P
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	1971	P
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	1971	P
<i>Frangula dodonei subsp. dodonei</i>	Bourdaïne, Bourgène	1971	P
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	1971	I
<i>Galeopsis segetum</i> Neck., 1770	Galéopsis douteux, Galéopsis des champs	1971	P
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	1971	P
<i>Galium saxatile</i> L., 1753	Gaillet du Harz, Gaillet des rochers	1971	P
<i>Genista anglica</i> L., 1753	Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux	1971	P

Plantes			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Genista pilosa</i> L., 1753	Genêt poilu, Genêt velu, Genette	1971	P
<i>Gnaphalium sylvaticum</i> L., 1753	Gnaphale des forêts	1971	P
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	1990	P
<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze, 1891	Malaxis des tourbières, Malaxis à deux feuilles, Malaxide des marais, Malaxis des marais	1998	P
<i>Hieracium lachenalii</i> Suter	Épervière vulgaire	1971	P
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	1971	P
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	1971	P
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	1971	P
<i>Jasione laevis</i> Lam., 1779	Jasione pérenne, Jasione vivace, Jasione lisse	1971	P
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	1971	P
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	1971	P
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	1971	P
<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753	Jonc rude, Jonc raide, Brossière	1971	P
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	1971	I
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron	1971	P
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	1971	P
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	1971	P
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat	1971	P
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	1971	P
<i>Malus domestica</i> Borkh., 1803	Pommier cultivé	1971	M
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Trèfle d'eau, Ményanthe	1971	P
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	1971	P
<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc	1971	P
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	2007	P
<i>Phegopteris connectilis</i> (Michx.) Watt, 1867	Polypode du hêtre, Phégoptéris à pinnules confluentes, Thélyptéris Phégoptéris	1971	P
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente	1971	P
<i>Picea sitchensis</i> (Bong.) Carrière, 1855	Épicéa de Sitka	1971	M
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	1971	P
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	1971	P
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	1971	P
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier	1971	P
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	1971	P
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Sapin de Douglas, Pin de l'Oregon	1971	M
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptéridion aigle	1971	P
<i>Pyrus communis</i> L., 1753	Poirier cultivé, Poirier commun	1971	M
<i>Pyrus cordata</i> Desv., 1818	Poirier à feuilles en cSur, Poirasse	1971	P
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	1971	P

Plantes			
Nom Valide	Nom Vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Quercus rubra L., 1753</i>	Chêne rouge d'Amérique	1971	I
<i>Ranunculus flammula L., 1753</i>	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	1971	P
<i>Rhynchospora alba (L.) Vahl, 1805</i>	Rhynchospore blanc, Rhynchospore blanche	1971	P
<i>Rubus fruticosus L., 1753</i>	Ronce de Bertram, Ronce commune	1971	P
<i>Rubus idaeus L., 1753</i>	Ronce framboisier	1971	P
<i>Salix atrocinerea Brot., 1804</i>	Saule à feuilles d'Olivier	1971	P
<i>Salix aurita L., 1753</i>	Saule à oreillettes	1971	P
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault, Saule des chèvres	1971	P
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir, Sampéquier	1971	P
<i>Scutellaria minor Huds., 1762</i>	Scutellaire naine, Petite scutellaire	1971	P
<i>Senecio sylvaticus L., 1753</i>	Séneçon des bois, Séneçon des forêts	1971	P
<i>Sorbus aria (L.) Crantz, 1763</i>	Alouchier, Alisier blanc	1971	P
<i>Sorbus aucuparia L., 1753</i>	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	1971	P
<i>Spergula arvensis L., 1753</i>	Spergule des champs, Espargoutte des champs, Spargelle	2007	P
<i>Stellaria graminea L., 1753</i>	Stellaire graminée	1971	I
<i>Teucrium scorodonia L., 1753</i>	Germandrée, Sauge des bois, Germandrée Scorodoine	1971	P
<i>Trocdaris verticillatum (L.) Raf., 1840</i>	Carum verticillé	1971	P
<i>Ulex minor Roth, 1797</i>	Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin	1971	P
<i>Vaccinium oxycoccus L., 1753</i>	Canneberge, Canneberge à gros fruits, Myrtille des marais	1971	P
<i>Valeriana officinalis subsp. repens (Host) O.Bolòs & Vigo, 1983</i>	Herbe à la femme battue, Valériane officinale	1971	P
<i>Veronica officinalis L., 1753</i>	Véronique officinale, Herbe aux ladres	1971	P
<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier, Viorne aquatique	1971	P
<i>Viola arvensis Murray, 1770</i>	Pensée des champs	2007	P
<i>Viola canina var. canina</i>		1971	P
<i>Viola palustris L., 1753</i>	Violette des marais	1971	P
<i>Wahlenbergia hederacea (L.) Rchb., 1827</i>	Campanille à feuilles de lierre, Walhenbergie	1971	P

* B Accidentel / Visiteur ; C Cryptogène ; D Douteux ; E Endémique ; F Trouvé en fouille ; I Introduit ; J Introduit envahissant ; M Domestique / Introduit non établi ; P Présent ; S Subendémique ; W Disparu ; X Eteint ; Y Introduit éteint ; Z Endémique éteint.

Il est à noter la présence d'une espèce végétale invasive, la Renouée, sur le territoire communal. Le PNR a mis en place un programme d'actions pour l'arrachage de cette plante lorsque des sites sont repérés.

c. Trames vertes et bleues

i. Continuités écologiques

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques).

La carte ci-dessous présente l'état des continuités écologiques sur le territoire communal.

Les éléments suivants sont représentés sur la carte :

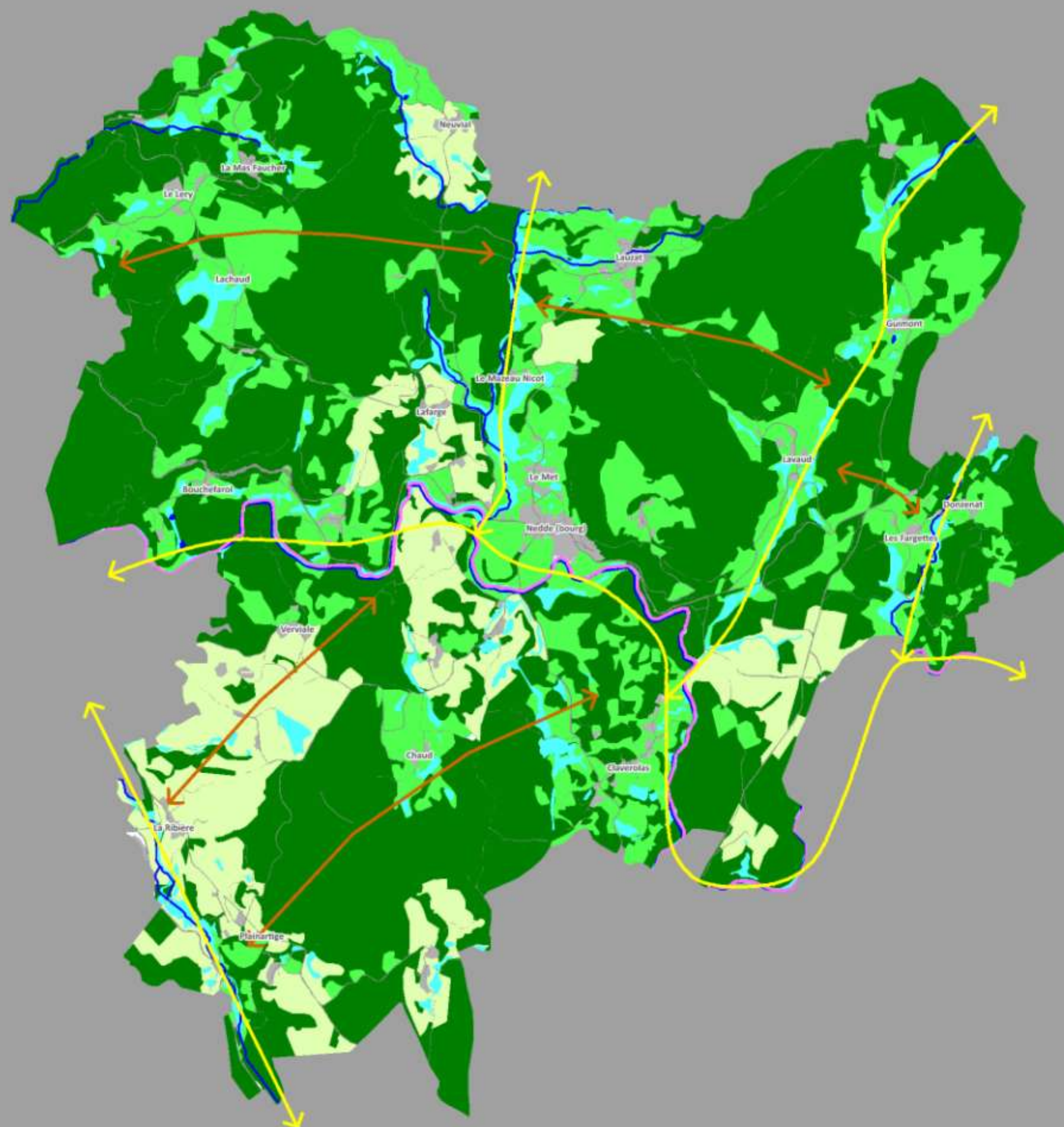
- ⇒ Boisements : correspondent à des bois ou groupements d'arbres de taille variable. Ils constituent des réservoirs de biodiversité.
- ⇒ Zones humides : correspondent aux différents types de zones humides présentes sur le territoire communal. Localement dominées par les boisements humides et prairies humides, elles constituent elles aussi des réservoirs de biodiversité plus ou moins importants.
- ⇒ La Lande à serpentine de la Flotte constitue un réservoir biologique très important pour le secteur d'étude.
- ⇒ Cours d'eau et plans d'eau : ces deux éléments ont deux fonctions :
 - réservoirs biologiques : les cours d'eau et les plans d'eau ainsi que la ripisylve assurent des fonctions importantes pour les espèces aquatiques mais aussi pour les espèces terrestres (chasse, zone de reproduction...)
 - liaisons écologiques : ils permettent la liaison ininterrompue entre les différents talwegs et permettent donc la circulation des espèces sur le territoire.
- ⇒ Les zones urbanisées et les principaux axes routiers qui ont un effet répulsif.

L'analyse de cette cartographie permet de définir les liaisons écologiques présentes sur le territoire d'étude. On peut définir deux types de liaisons :

- ⇒ Les liaisons *discontinues* sont des structures le plus souvent végétales présentant des secteurs ouverts, mais pouvant être tout de même utilisés par les espèces terrestres pour transiter (haies incomplètes, traversées de routes ou de chemins...).
- ⇒ Les liaisons *continues* sont des structures le plus souvent végétales ne présentant que peu ou pas de secteurs ouverts reliant des milieux fonctionnels entre eux (réseau de haies, ripisylve, murets...)

NOTE : Cette analyse a été faite à partir de la photo aérienne de la commune réalisée en 2006. Des modifications mineures peuvent être survenues depuis la réalisation de la mission photographique de l'IGN.

La définition de ces éléments a pu permettre de repérer les continuités écologiques fonctionnelles sur la commune et d'évaluer leur importance ainsi que de visualiser les éventuelles barrières physiques présentes.



L'analyse des continuités écologiques sur la commune de Nedde a permis de mettre en évidence les points suivants :

- ⇒ Les principaux réservoirs biologiques présents sur le territoire communal sont :
 - la vallée de la Vienne,
 - le réseau de zones humides présentes en fond de vallée,
 - les grands massifs boisés situés sur les points hauts du territoire.
- ⇒ Les milieux agricoles sont principalement présents en position de bas de pente et en fond de vallée. La trame bocagère a été bien conservée, permettant ainsi la présence de liaisons (réseau de haies) entre les différents milieux (boisement, ripisylve, zones humides, cours d'eau).
- ⇒ Même dans les secteurs agricoles repérés comme ouverts (secteur des Ribières, Neuvial, Serrut) on trouve une trame bocagère relictuelle pouvant servir de zone d'abri à la petite faune.
- ⇒ Aucune barrière physique importante n'a été repérée. Les zones urbanisées sont bien regroupées.

Conclusion : les continuités écologiques sont très bien conservées sur le territoire communal. Elles permettent des liaisons entre les différents milieux présents. Elles s'étendent largement au-delà du territoire de Nedde.

ii. Trames vertes et bleues

La logique « Trame Verte et Bleue » permet d'évaluer la perméabilité du territoire au regard des besoins de la faune et de la flore en matière de déplacements (d'un lieu de reproduction à un lieu d'alimentation ou de repos...). Cette méthode permet d'identifier les éléments de rupture spatiale de la « Trame Verte et Bleue », entravant les échanges biologiques entre différents milieux.

Ainsi, les milieux très artificialisés que constituent les espaces urbanisés et dans une moindre mesure, les milieux agricoles intensifs, sont des freins voire des blocages vis-à-vis des déplacements de la faune et de la flore. Il convient également de noter le rôle particulièrement néfaste des grandes infrastructures de transport sur la « Trame Verte et Bleue ».

Le territoire communal présente des unités naturelles bien structurées, dominées par les milieux boisés sur les hauteurs et les milieux agricoles fermés (structure bocagère) sur les bas de pente et les fonds de vallée.

Les zones humides sont représentées classiquement dans les fonds de talweg et en bordure des principaux cours d'eau.

Aucune barrière physique n'a été mise en évidence lors de l'étude des trames vertes et bleues.

La carte ci-dessous présente les principales trames vertes et bleues se dégageant sur le territoire (l'analyse ne s'est pas limitée au territoire communal et a pris en compte le contexte local).



d. Sites protégés

i. Arrêté de biotope

Définition : Instauré par le décret N° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris en application de la loi N° 76-129 du 10 juillet 1976, il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

La commune de Nedde n'est concernée par aucun arrêté de biotope.

ii. Natura 2000 directive « habitats »

Définition : La politique de l'Union Européenne en faveur de la conservation de la nature repose essentiellement sur deux textes législatifs : la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, la faune et la flore sauvages.

Entre autres mesures, il était prévu, d'ici 2004, la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces protégés, dénommé « Natura 2000 », constitué par :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des 182 espèces et sous-espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des 253 types d'habitats, des 200 espèces animales et des 434 espèces végétales figurant aux Annexes de la Directive Habitats.

La mise en place de ce réseau se réalise en deux étapes principales :

- Directive « Oiseaux » : inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) => Zones de Protection Spéciale (ZPS) => réseau « Natura 2000 » ;
- Directive « Habitats » (Annexe I, Types d'habitats, Annexe II, Espèces) : proposition de sites => Zones Spéciales de Conservation (ZSC) => réseau « Natura 2000 ».

La commune de Nedde est concernée par une zone Natura 2000 directive « habitats » : « FR7401148-Haute vallée de la Vienne ».

Qualité et importance (source : fiche Natura 2000 INPN)

La vallée de la Vienne (de sa source à St Léonard de Noblat) étale une constellation d'espaces naturels du plus vif intérêt. En effet, plusieurs milieux se succèdent pour conserver à cette vallée un aspect sauvage et authentique.

Types d'habitats présents sur le site (source : fiche Natura 2000 INPN)

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	40%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30%
Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières,	15%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6%
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, Dunes intérieures, neige ou glace permanente	4%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3%
Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues, phrygana	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

Espèces protégées (source : fiche Natura 2000 INPN)

TABLEAU 4 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - MAMMIFERES VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Résidence

TABLEAU 5 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - POISSONS VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Résidence

TABLEAU 6 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - INVERTEBRES VISES A L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL

Nom	Nom vernaculaire	Statut
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise (Le)	Résidence
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée (L')	Résidence
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	Résidence

TABLEAU 7 : « HAUTE VALLEE DE LA VIENNE » - AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FAUNE ET DE FLORE

Groupe	Nom	Nom vernaculaire	Abondance	Motivation
--------	-----	------------------	-----------	------------

Groupe	Nom	Nom vernaculaire	Abondance	Motivation
Oiseau	<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale
Oiseau	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Oiseau	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Présente	⇒ Espèce de la liste rouge nationale ⇒ Espèce relevant d'une convention internationale
Plante	<i>Senecio cacaliaster</i>	Séneçon fausse-cacalie	Présente	Autre raison
Poisson	<i>Salmo trutta fario</i>	Truite de rivière	Présente	Autre raison

Vulnérabilité (source : fiche Natura 2000 INPN)

Artificialisation de certains peuplements.

iii. Natura 2000 directive « oiseaux »

Définition : voir chapitre précédent.

Aucune zone Natura 2000 directive « oiseaux » ne concerne la commune de Nedde.

iv. Réserve naturelle nationale

Définition : Une réserve naturelle nationale (anciennement réserve naturelle) est une zone délimitée et protégée juridiquement pour assurer la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale.

Aucune réserve naturelle nationale ne concerne la commune de Nedde.

v. Réserve naturelle régionale

Définition : une réserve naturelle régionale (anciennement réserve naturelle volontaire) est une propriété présentant un intérêt particulier pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

Une réserve naturelle régionale est créée à l'initiative du Conseil Régional ou à la demande des propriétaires concernés.

Aucune réserve naturelle régionale ne concerne la commune de Nedde.

vi. Parc naturel régional

Définition : Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. La charte constitutive est élaborée par la Région avec l'accord des collectivités territoriales concernées.

Elle est adoptée par décret portant classement en parc naturel régional pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du parc naturel régional (art. L.244.1 du Code Rural).

Le territoire de la commune de Nedde est inclus dans le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin.



vii. ZNIEFF

Définition : L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du

patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Ces zones sont classées en deux types :

- *Les zones de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;*
- *Les zones de type II constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.*

La commune de Nedde est concernée par 3 ZNIEFF :

- ⇒ ZNIEFF 740120156 - RUISSEAU DE LACELLE À FIRMIGIER
- ⇒ ZNIEFF 740007677 - VALLÉE DE LA VIENNE A BOUCHEFAROL (VALLEE DE LA VIENNE)
- ⇒ ZNIEFF 740120020 - VALLÉE DE LA VIENNE DE SERVIÈRES À SAINT LÉONARD

ZNIEFF 740120156 - RUISSEAU DE LACELLE À FIRMIGIER

Commentaires généraux

La vallée du ruisseau de Lacelle est dans ce secteur relativement encaissé. Elle est boisée de hêtres et le sous-bois est relativement riche. Au moins deux espèces protégées de fougères ont été recensées : *Oreopteris limbosperma* et *Phegopteris connectilis*. D'autres espèces ont été inventoriées comme certaines à affinité montagnarde, *Sambucus racemosa* ou bien certaines espèces recherchant des substrats moins acides comme *Galium odoratum* (= *Asperula odorata*). L'intérêt du site repose avant tout sur la présence des deux espèces de fougères en peuplement quasiment mélangé. Aucun inventaire faunistique n'a été réalisé sur ce secteur. Les travaux de rectification des virages de la route D940 devraient éviter l'essentiel des stations de fougères. Les travaux devront être suivis de près pour s'assurer de la pérennité de cette station de plantes protégées.

Critères d'intérêt

- ⇒ Patrimoniaux :
 - Ecologique
 - Floristique
 - Ptéridophytes
 - Phanérogames
- ⇒ Fonctionnels :
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

Activités humaines

- ⇒ Sylviculture
- ⇒ Circulation routière ou autoroutière
- ⇒ Rectification des virages de la route D940 en projet, sur la station de fougères protégées. A suivre

Facteurs négatifs pouvant influencer la zone

- ⇒ Infrastructures linéaires, réseaux de communication
- ⇒ Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- ⇒ Plantations, semis et travaux connexes

ZNIEFF 740007677 - VALLÉE DE LA VIENNE A BOUCHEFAROL (VALLEE DE LA VIENNE)

Commentaires généraux

La vallée de la Vienne aux environs de Bouchefarol est relativement encaissée. Les versants sont encore occupés par des hêtraies où se développe une flore au caractère montagnard encore perceptible, bien qu'atténué. L'altitude de la vallée atteint tout juste les 500 m, nous nous trouvons ici à la limite entre l'étage montagnard et collinéen. La Vienne est dans ce tronçon une rivière au cours relativement rapide et aux eaux claires. Les bois de la vallée ont été coupés et plantés en résineux ce qui explique la réduction du périmètre aussi bien en rive nord qu'en rive sud.

Au plan botanique, la plante la plus intéressante reste le Sénéçon fausse-cacalie (*Senecio cacaliaster*). Cette plante n'est connue en France que des bois siliceux du Massif Central. Sur les rives de la Vienne, une autre espèce mérite d'être signalée : *Littorella uniflora*. Il s'agit d'une petite plante qui se développe sur les berges des cours d'eau à caractère oligotrophe. Cette plante est protégée en France.

Au plan faunistique, peu de données sont disponibles. Elles concernent essentiellement les oiseaux et les libellules. Seul le Cincle, petit oiseau aux mœurs aquatiques, est présent sur le site.

Critères d'intérêt

- ⇒ Patrimoniaux :
 - Faunistique
 - Oiseaux
 - Floristique
 - Phanérogames
- ⇒ Fonctionnels :
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- ⇒ Complémentaires
 - Paysager

Activités humaines

- ⇒ Sylviculture
- ⇒ Chasse
- ⇒ Pêche

Facteurs négatifs pouvant influencer la zone

- ⇒ Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
- ⇒ Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
- ⇒ Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- ⇒ Plantations, semis et travaux connexes

Liaison écologique avec la ZNIEFF 740007682 - "VALLÉE DE LA VIENNE DE L'AVAL DU LAC DE SERVIÈRES AU PONT DE CLUPEAU".

ZNIEFF 740120020 - VALLÉE DE LA VIENNE DE SERVIÈRES À SAINT LÉONARD

Commentaires généraux

La vallée de la Vienne concernée par la ZNIEFF de type II part du lac de Servièrre en Corrèze et s'étend jusqu'à Saint Léonard-de-Noblat en Haute-Vienne. De très nombreux type de milieux sont représentés dans la vallée allant des zones de tourbières et de landes dans sa partie amont aux versants encaissés boisées dans la partie aval. Compte tenu de la richesse du site et de sa superficie importante, plusieurs zones de type I ont été définies dans cette grande enveloppe. On se reportera aux fiches de chacune de ces ZNIEFF pour de plus amples renseignements concernant aussi bien les milieux que les espèces rencontrées ou même la bibliographie existante.

Dans la rubrique "espèces déterminantes" de cette fiche ne figure aucune espèce. En effet, certaines espèces ont pu être citées par des personnes différentes sur des sites différents. Il était impossible d'attribuer une citation à une personne plutôt qu'à une autre pour l'ensemble du périmètre de plus 2100 hectares.

A l'aval de Saint-Léonard, d'autres secteurs de la vallée de la Vienne figurent à l'inventaire ZNIEFF mais de manière plus ponctuelle. On pourra également se reporter utilement aux fiches correspondantes.

Plusieurs ZNIEFF de type I ont été identifiées à l'intérieur de cette ZNIEFF de type II.



PHOTO 18 : VALLEE DE LA VIENNE A L'EST DU BOURG

Critères d'intérêt

- ⇒ Patrimoniaux :
 - Ecologique
- ⇒ Fonctionnels :
 - Fonctions de régulation hydraulique
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- ⇒ Complémentaires
 - Paysager

Activités humaines

- ⇒ Pas d'activité marquante

Facteurs négatifs pouvant influencer la zone

- ⇒ Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- ⇒ Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds
- ⇒ Pollutions et nuisances
- ⇒ Pratiques liées à la gestion des eaux
- ⇒ Pratiques et travaux forestiers

Liaison écologique avec d'autres ZNIEFF

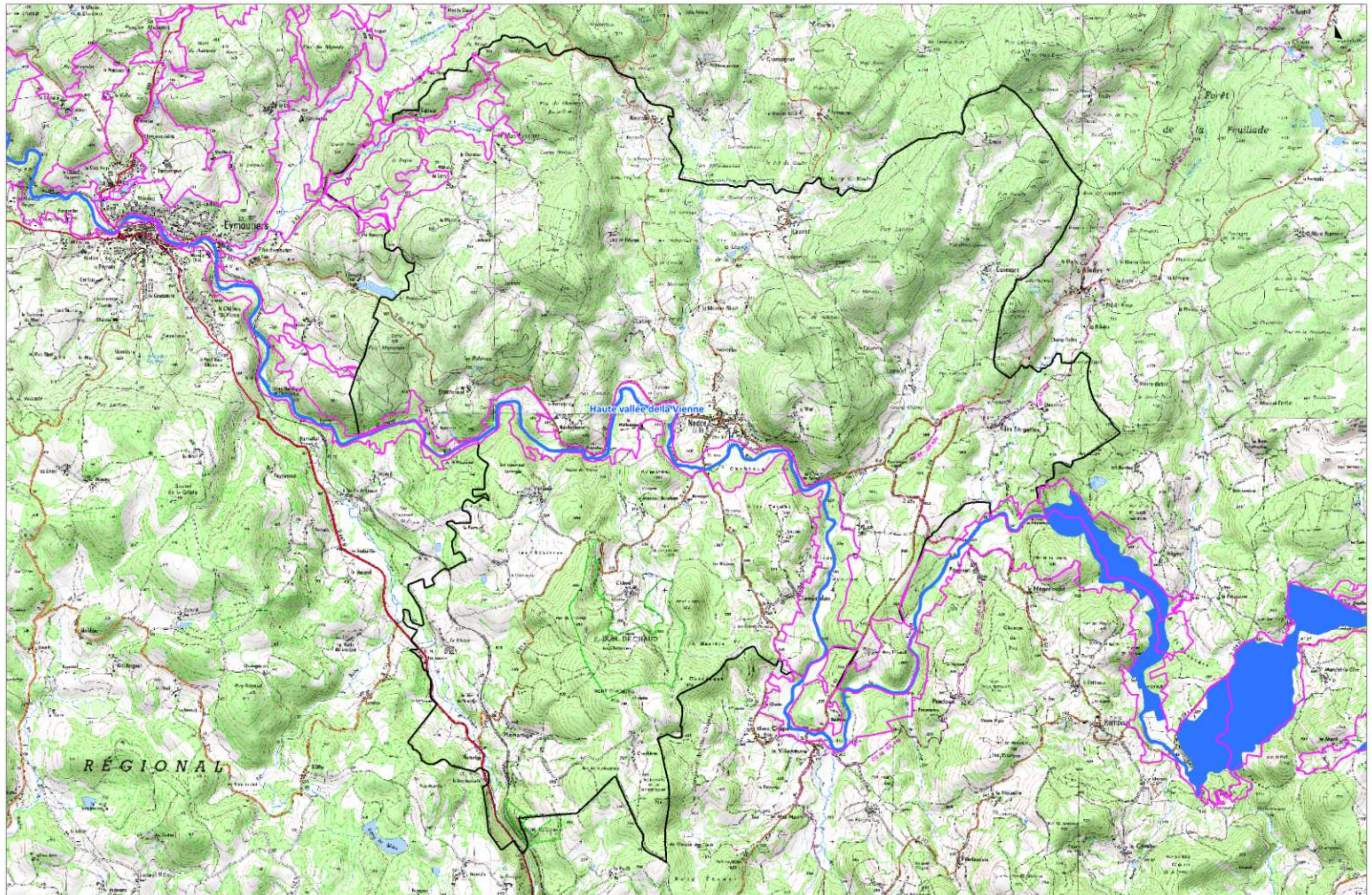
- ⇒ 740002762 - VALLÉE DE LA VIENNE A BUSSY-VARACHE (VALLEE DE LA VIENNE)

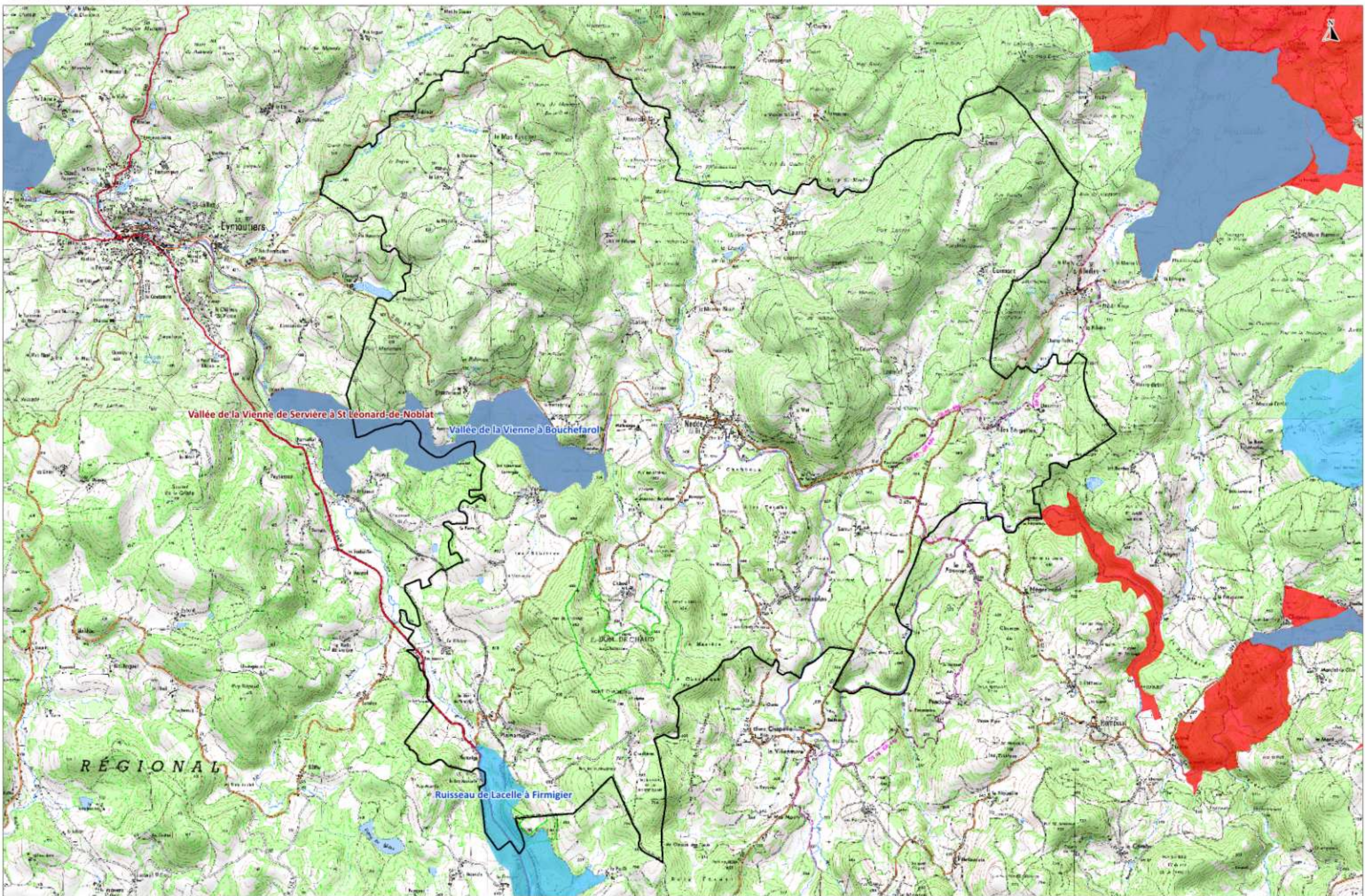
- ⇒ 740120019 - TOURBIERE DU MAS A LOUBAUD (VALLEE DE LA VIENNE)
- ⇒ 740007677 - VALLÉE DE LA VIENNE A BOUCHEFAROL (VALLEE DE LA VIENNE)
- ⇒ 740007683 - VALLÉE DE LA VIENNE A LA CONFLUENCE DE LA COMBADE
- ⇒ 740002766 - VALLÉE DE LA VIENNE AUX 3 PONTS DE MASLEON (VALLEE DE LA VIENNE)
- ⇒ 740120018 - LAC-TOURBIÈRE DE SERVIÈRE (VALLÉE DE LA VIENNE)
- ⇒ 740120017 - LANDES ET TOURBIÈRES DU RUISSEAU DE BERBEYROLLES (VALLÉE DE LA VIENNE)
- ⇒ 740007682 - VALLÉE DE LA VIENNE DE L'AVAL DU LAC DE SERVIÈRES AU PONT DE CLUPEAU

viii. ZICO

Définition : les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'Oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite "Directive Oiseaux".

Aucune ZICO ne concerne la commune de Nedde.





Vallée de la Vienne de Servière à St Léonard-de-Noblat

Vallée de la Vienne à Bouchefarol

Ruisseau de Lacelle à Firmigier

4. Milieu « humain »

a. La commune de Nedde

La commune de Nedde est localisée dans la partie sud-est du département de la Haute Vienne.

La superficie de la commune est de 52,73 km². L'altitude de la commune se situe entre 431 mètres à l'ouest de la commune au niveau du lit de la Vienne, et 808 mètres au sommet du Puy Manchon.

La population totale de la commune est de 494 habitants (recensement de 2012) avec une densité de 9,4 habitants / km².

La commune de Nedde fait partie de la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

b. Activités humaines sur le territoire communal

i. Agriculture

Dans le cadre de l'étude pour la réalisation de la carte communale, seules les exploitations agricoles ayant un ou plusieurs bâtiments d'élevage sur la commune de Nedde nous ont intéressées.

28 exploitations agricoles ont été recensées sur la commune, toute ayant leur siège social sur Nedde. A chaque exploitant agricole un questionnaire a été envoyé afin de mieux connaître leur activité. Ce questionnaire fut complété par une réunion d'information en Mairie où chacun a pu s'entretenir avec la chargée d'études responsable de l'élaboration de la Carte Communale.

Sur ces 28 exploitations agricoles, 13 ont répondu au questionnaire.

Les chiffres qui vont suivre se basent donc sur les réponses enregistrées.

La commune de Nedde a une superficie totale de 5 273 hectares.

Selon les données du RGA (recensement général agricole) de 2010, la SAU (Surface Agricole Utile) de la commune est de 2 131 hectares soit 40.4% de la surface communale. En 2000, et selon le recensement général agricole de 2000, la superficie agricole de la commune était la même. Ce qui démontre la forte présence de l'activité agricole sur le territoire. 30% des exploitations ont une SAU de plus de 100ha.

Taille des exploitations agricoles (chiffres basés sur les 13 réponses au questionnaire)

Superficies comprises entre	0 et 20 ha	20 et 40 ha	40 et 60 ha	60 et 80 ha	80 et 100 ha	100 et 200 ha	Plus de 200ha
Exploitations dont le siège est sur la commune	1	2	0	2	1	6	1

Cela donne une moyenne de taille de parcelle de 108 ha.

La commune est dominée par l'élevage bovins viande traditionnelle en engraissement et en veaux d'Italie. On note la présence d'une petite exploitation laitière (9 vaches) se trouvant chez Thivaud (l'exploitant produit du fromage).

On notera la présence d'éleveurs ovins (5) et une transformation de lait en fromage.



PHOTO 19 : PARCELLE AGRICOLE OUVERT AU NORD DE LAVAUD

ii. Activité forestière

L'activité forestière est très importante sur le territoire communal.

Les forêts sectionales de la commune sont soumises à un arrêté d'aménagement forestier en date du 15 mars 2005 et pour une période de 15 ans (2005-2019). Cet arrêté concerne 256 ha 72 a de forêts.

Ces forêts sont traitées en futaies régulières dont la composition prévisionnelle en essence serait de :

- ⇒ 45% d'épicéa commun
- ⇒ 18% mélèze du Japon
- ⇒ 13% autres résineux
- ⇒ 7% d'épicéa de sitka
- ⇒ 4% de feuillus divers

Les forêts concernées sont :

- ⇒ la forêt sectionnale de la Bachellerie (18,64 ha)
- ⇒ la forêt sectionnale du Chatenet et le Léry (50,33 ha)
- ⇒ la forêt sectionnale de Guimont (43,45)
- ⇒ la forêt sectionnale de Lafarge (12,66 ha)
- ⇒ la forêt sectionnale Lauzat (59,38)
- ⇒ la forêt sectionnale de Masfaucher (39,66)
- ⇒ la forêt sectionnale de Masfaucher et le Chatenet (10,67 ha)
- ⇒ la forêt sectionnale de Neuvialle (21,93)

Toutes ces forêts bénéficient du régime forestier.

Il existe plusieurs groupements forestiers qui réalisent des actions de gestion par voisinage. Nombre de forêts sont privées, mais de petite surface. Il existe tout de même de grosses exploitations qui, sur la commune, ont mis en place des plans simples de gestion.

Il existe un règlement de boisement à l'échelle de la communauté de communes.

iii. Industrie et artisanat

Plusieurs artisans sont recensés sur le territoire de Nedde :

- ⇒ Un multi-artisan dans le village de Guimont
- ⇒ Un architecte dans le village de Lavaud
- ⇒ Un artiste dans le village de Lavaud
- ⇒ Un couvreur dans le village du Mas Faucher
- ⇒ Un électricien dans le village de Neuvialle
- ⇒ Un maçon dans le village du Mas Faucher
- ⇒ Un minotier au Moulin Lacour
- ⇒ Un plombier dans le village de Lauzat
- ⇒ Une scierie dans le village de Favareillas

Aucune activité industrielle n'est recensée sur le territoire de Nedde.

iv. Entreprise à caractère industriel

Aucune activité industrielle n'est recensée sur le territoire de Nedde.

v. Equipements collectifs

Les équipements collectifs présents sur le territoire communal sont les suivants :

- Mairie
- Salle polyvalente
- Ecole primaire avec cantine (de la grande section au CM2)
- Le centre de secours de Nedde
- Bibliothèque
- Agence postale (dans la mairie)

c. Zone d'Appellation d'Origine contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Indication Géographique Protégée (IGP)

La commune de Nedde se trouve dans la zone d'Appellation d'Origine Contrôlée et la zone d'Appellation d'Origine Protégée (source : INAO -Institut National de l'Origine et de la Qualité) « Pomme du Limousin ».

La commune de Nedde se trouve dans les périmètres des IGP suivants :

TABLEAU 8 : LISTE DES IGP AFFECTANT LA COMMUNE DE NEDDE (SOURCE : INAO -INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE)

Statut	Appellation
IGP	Agneau du Limousin
IGP	Haute-Vienne blanc
IGP	Haute-Vienne primeur ou nouveau blanc
IGP	Haute-Vienne primeur ou nouveau rosé
IGP	Haute-Vienne primeur ou nouveau rouge
IGP	Haute-Vienne rosé
IGP	Haute-Vienne rouge
IGP	Jambon de Bayonne
IGP	Porc du Limousin

d. Voies de communication

Les principales voies de communication desservant la commune sont :

Voie	Desserte
D 992	Permet de rejoindre à l'ouest Eymoutier et au nord-est Faux-la-Montage.
D81 a	Permet de relier le bourg de Nedde à la route départementale D 940 (au sud de la commune). Vers le nord, cette route permet de rejoindre Beaumont du Lac puis le lac de Vassivière.

e. Environnement sonore

i. Nuisances actuelles

Pas de nuisance sonore relevée sur le territoire communal.

ii. Voisinage sensible

Le seul voisinage sensible présent sur la commune est l'école.

f. Qualité de l'air et nuisance olfactive

Il n'existe pas de nuisance olfactive sur le territoire communal.

En l'absence de données chiffrées, la qualité de l'air peut être considérée comme bonne.

g. Énergie

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal est assez volontaire. Il concerne exclusivement l'énergie solaire et l'utilisation de la biomasse.

i. Photovoltaïque

Il existe entre 2 à 3 installations photovoltaïques ou chauffe-eau solaires installés par des particuliers ainsi qu'un bâtiment agricole équipé d'une toiture en panneaux photovoltaïques.

ii. Eolien

Aucune installation sur le territoire communal.

iii. Hydroélectrique

Aucune installation sur le territoire communal.

iv. Biomasse

La collectivité a connaissance d'un nombre important d'installations de chauffage au bois sur le territoire communal. Cette ressource énergétique est largement utilisée par la population.

v. Méthanisation

Aucune installation sur le territoire communal.

h. Gestion des déchets dans la zone d'étude

Le service de collecte des ordures ménagères est assuré par la communauté de communes des Portes de Vassivière.

i. Collecte des ordures ménagères

La collecte se fait au porte à porte avec un passage par semaine pour les villages et deux passages par semaine pour le bourg.

ii. Collecte sélective

Une collecte de recyclables n'est pas envisagée.

Deux emplacements pour les éco-points sont implantés sur la commune : au village de vacances et sur le parking à la sortie du cimetière.

Les administrés ont accès à la déchetterie communautaire d'Eymoutiers.

Cet équipement permet la collecte des déchets suivants :

- ⇒ Encombrants : matelas, sommiers, tuyaux plastiques, vieux meubles...
- ⇒ Gravats : briques, pierres, tuiles, céramiques sans robinetterie, terre de remblais (en quantité raisonnable)
- ⇒ Déchets verts : tontes de gazon, tailles de haies, feuilles, fruits et légumes, petites branches
- ⇒ Ferraille : vieux vélos, fûts propres, moteurs vidangés...
- ⇒ Cartons : cartons ondulés et plats, aplatis et non souillés
- ⇒ Huiles alimentaires végétales : colza, tournesol, olive...
- ⇒ Huiles moteur : huiles minérales usagées
- ⇒ DEEE : écran TV, écrans d'ordinateur...
- ⇒ Gros électroménager : réfrigérateurs, congélateurs, four, lave-linge...
- ⇒ Petits appareils électriques : grille-pain, téléphones, cafetières, lecteur mp3 ou CD, jouets...
- ⇒ Déchets dangereux spécifiques (produits identifiables grâce à leurs pictogrammes oranges ou avec les nouveaux pictogrammes à fond blanc et cadre rouge) : bouteilles vides de white spirit, peinture...
- ⇒ Piles et batteries : accumulateurs...
- ⇒ Lampes et néons (dont l'emballage porte le logo) : tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à LED...
- ⇒ Radiographie et film négatifs, sans enveloppe ni papier

iii. Bilan des équipements disponibles sur la commune

Les équipements de gestion des déchets sont adaptés aux besoins de la commune.

i. Risques

La commune est concernée par les risques naturels suivants :

- ⇒ risque sismique (faible)

La commune n'est concernée par aucun risque industriel.

La commune se situe hors du PPRI de la Vienne. Elle dispose d'un DICRIM datant de 2003. Depuis, le risque inondation a été retiré des risques naturels pouvant affecter la commune.

Toutefois, il faut signaler deux secteurs se trouvant en zone inondable :

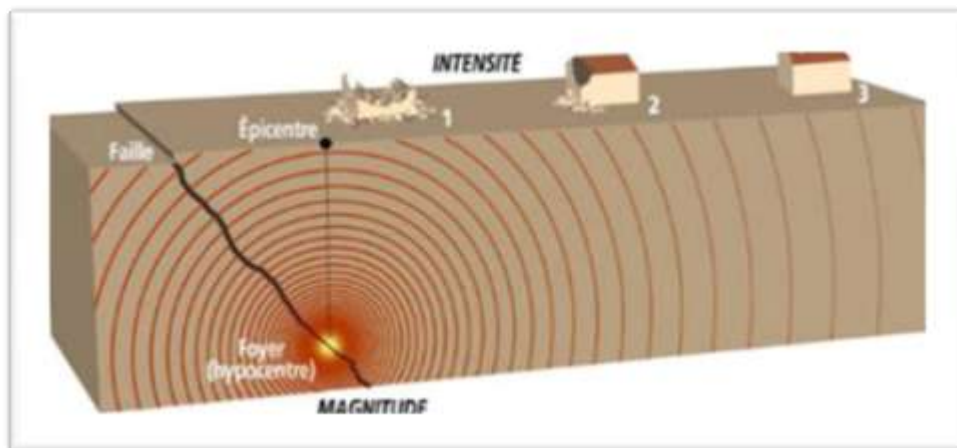
- ⇒ le camping municipal (dans sa partie basse)
- ⇒ le village de Lacour

i. Le risque sismique

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

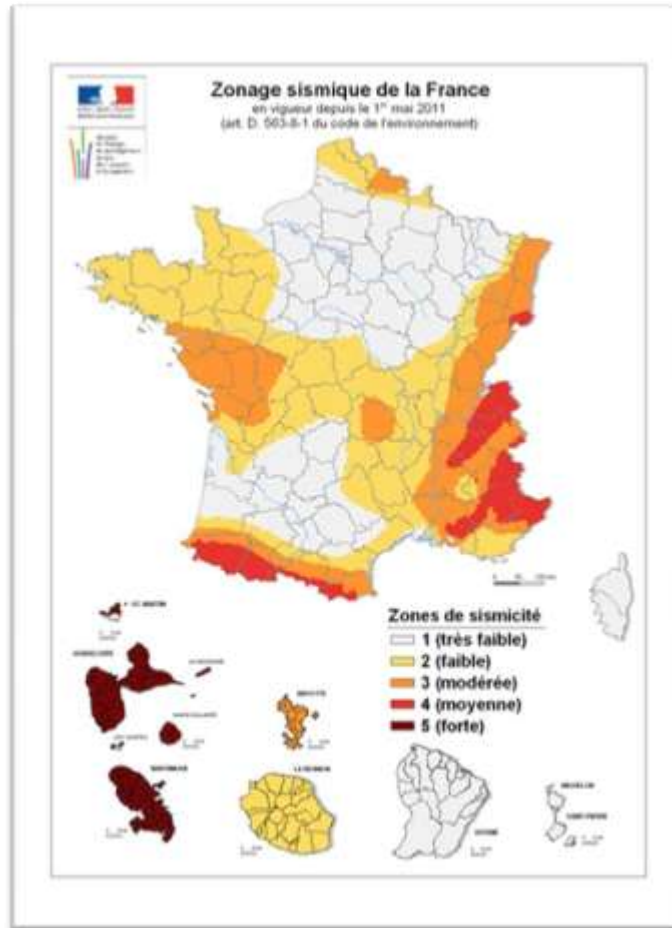
L'activité sismique est concentrée le long de failles (zones de rupture dans la roche), en général à proximité de frontières entre plaques tectoniques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux blocs de roche est bloqué. De l'énergie est alors accumulée le long de la faille. Lorsque la limite de résistance des roches est atteinte, il y a brusquement rupture et déplacement brutal le long de la faille, libérant ainsi toute l'énergie accumulée parfois pendant des milliers d'années.

Un séisme est donc le déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation au fil du temps de forces au sein de la faille. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité (Source : MEDD).



Le zonage sismique de la France

- ⇒ Zone 1 : sismicité très faible
- ⇒ Zone 2 : sismicité faible
- ⇒ Zone 3 : sismicité modérée
- ⇒ Zone 4 : sismicité moyenne
- ⇒ Zone 5 : sismicité forte



La commune de Nedde est classée en zone 2 : sismicité faible.

ii. Conclusion concernant les risques naturels et industriels

Les risques naturels et industriels sont nuls sur la commune de Nedde.

2 à 3 habitations ainsi que le camping municipal se trouvent en zone inondable.

Il est à noter l'absence totale d'industries pouvant générer un risque industriel sur le territoire communal.

II. Diagnostic environnemental

1. Analyse Atouts - Faiblesses

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES / MENACES LIEES A LA CARTE COMMUNALE
Risque naturel et risque technologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune est affectée par un nombre réduit de risques naturels : risque sismique faible et risque inondation ne concernant que quelques habitations (pas de PPRI). ▪ La commune dispose d'un DICRIM. ▪ La commune n'est soumise à aucun risque industriel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de Plan Communal de Sauvegarde. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faudra préserver de l'urbanisation les abords des cours d'eau (particulièrement la Vienne) afin de ne pas limiter l'écoulement des eaux. ▪ Il faudra prendre en compte la gestion des eaux de ruissellement dans les projets d'urbanisation de la commune, afin de ne pas aggraver le risque inondation.
Nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonne qualité de l'air ▪ Pas de nuisances olfactives mises en évidence sur le territoire communal ▪ Pas de nuisances liées au bruit mises en évidence sur le territoire communal 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les aspects « nuisances » (particulièrement liés au bruit) lors de l'implantation de nouveaux projets (habitations ou établissements sensibles au bruit).

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES / MENACES LIEES A LA CARTE COMMUNALE
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les milieux naturels présents sont de très bonne qualité et ne présentent pas de perturbations majeures. ▪ Tous les types de milieux sont présents sur le territoire communal : milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau), zones humides, zones de bocage, zones agricoles ouvertes et boisements ▪ L'urbanisation est restée concentrée autour des villages. On ne constate pas la présence d'urbanisation linéaire. Ceci a permis de préserver la fonctionnalité des continuités écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelques zones agricoles ont vu leur trame bocagère disparaître en partie. Ce phénomène reste toutefois très limité sur le territoire communal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte la présence des continuités écologiques dans le développement de la commune. ▪ Préserver les zones humides de toute urbanisation.
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les espèces classiquement présentes dans la région se retrouvent sur le territoire communal. ▪ Présence de la zone Natura 2000 "Haute vallée de la Vienne" ▪ Pas de perturbation significative de la biodiversité à l'échelle communale. ▪ Continuités écologiques présentes et s'étendant sur le territoire des communes voisines. ▪ Présence de nombreux champs enclavés dans les espaces boisés. Ces structures présentent l'intérêt d'introduire des espaces ouverts propices à la chasse pour de nombreuses espèces au milieu des espaces boisés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de quelques espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte la présence de la zone Natura 2000 dans les projets de développement de la commune. ▪ Préservation de l'intégrité des continuités écologiques existantes. ▪ Prendre garde à ne pas développer des projets créant de nouvelles barrières dans le réseau de corridors présents sur la commune ou renforçant celles déjà existantes. ▪ Prendre garde à ne pas favoriser l'homogénéisation des milieux pouvant conduire à une diminution drastique de la biodiversité.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES / MENACES LIEES A LA CARTE COMMUNALE
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> Le caractère très chahuté de la topographie communale permet de bénéficier de versants bien exposés à l'ouest ou au sud-ouest. Présence de quelques installations faisant appel à l'énergie solaire. Utilisation importante de la ressource en bois sur le territoire communal pour le chauffage. 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'installations permettant de faire appel aux énergies renouvelables. 	<ul style="list-style-type: none"> Lors du choix des zones à ouvrir à l'urbanisme, préférer dans la mesure du possible les parcelles orientées au sud. Impact visuel important de certains équipements de production d'énergie renouvelable.
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> La ressource naturelle liée à la forêt est important sur le territoire de Nedde pour une valorisation de la biomasse. 		<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'activité forestière lors de l'ouverture des zones à urbaniser.
Maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de transport scolaire bien développé sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de transports en commun. La commune est éloignée des centres économiques du secteur (Eymoutiers, Limoges). 	
Pollution des sols et du sous sol	<ul style="list-style-type: none"> Sites potentiellement pollués, identifiés en nombre peu important. 		<ul style="list-style-type: none"> Localiser dans les annexes de la carte communale les sites potentiellement pollués.
Occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> Occupation des sols cohérente avec le contexte local. Le territoire communal est dominé par l'activité forestière et agricole. Besoins moyens en surfaces épandables (épandage des effluents de ferme). Pas de problèmes d'excédents structurels en N, P et K (Azote, Phosphore et Potasse) liés à l'activité agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'activité agricole dans le développement de la commune afin de préserver l'équilibre urbanisme / agriculture. Prendre en compte l'activité forestière lors de l'ouverture des zones à urbaniser. Prendre en compte la présence des plans d'épandage et des installations agricoles dans le choix des zones à urbaniser.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES / MENACES LIEES A LA CARTE COMMUNALE
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipements et service de collecte des déchets adaptés à la taille et aux besoins de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de collecte des recyclables secs au porte à porte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les tournées de collecte des déchets dans le choix des zones à urbaniser. ▪ Si de nouveaux équipements devaient être mis en place, anticiper les emplacements.
Eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'approvisionnement en eau est assuré en régie par la commune grâce à plusieurs captages. Il est de bonne qualité. Les procédures de protection des captages ont été menées à leur terme. ▪ Pas de perturbation de la qualité des eaux de surface. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de système de gestion des eaux de pluie sur la commune en dehors du centre bourg. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte dans la carte communale les besoins en termes de gestion des équipements d'assainissement collectifs.

2. Enjeux environnementaux

a. Préservation des zones humides et des continuités écologiques

La carte communale doit prendre en compte et préserver les zones humides et leurs bassins d'alimentation (y compris les petits plans d'eau et dépressions humides).

Ces zones assurent trois grandes fonctions :

- ⇒ des fonctions hydrologiques
 - au niveau de l'épuration de l'eau, elles fonctionnent comme un filtre physique en piégeant les sédiments, et comme un filtre biologique en aidant à l'élimination de l'azote et du phosphore, entre autres.
 - au niveau du régime hydrologique : elles agissent comme des éponges en diminuant l'intensité des crues et en soutenant le débit d'étiage des cours d'eau. Elles peuvent, de plus, constituer des champs d'expansion de crue.
- ⇒ des fonctions au niveau de la biodiversité
 - au niveau floristique : grande diversité végétale. On y trouve un certain nombre d'espèces menacées ou protégées.
 - au niveau faunistique : ces milieux peuvent servir d'aires d'alimentation, de reproduction ou de zones de refuge à de nombreuses espèces (batraciens, oiseaux...)
- ⇒ Des fonctions socio-économiques
 - avec les activités agricoles, les zones humides servent de pâturage extensif en période sèche.
 - ces zones présentent une réelle valeur patrimoniale au niveau paysager et culturel (tourisme, chasse, pêche...)

La commune dispose de continuités écologiques de bonne qualité. Le projet de la commune ne devra pas remettre en cause l'existence de ces liaisons.

b. Préservation de la zone Natura 2000

La commune de Nedde est concernée par la zone Natura 2000 « FR7401148-Haute vallée de la Vienne ».

Les deux principaux enjeux de préservation de cette zone sont :

- ⇒ La préservation des milieux rivulaires (boisements de feuillus)
- ⇒ La préservation de la qualité des eaux de la Vienne

Le projet de développement de la commune ne devra pas remettre en cause ces enjeux de préservation de la zone Natura 2000.